

F r a n ç o i s F r è r e s



RAPPORT  ANNUEL
2011-2012

T O N N E L L E R I E



François Frères
TONNELLERIE

2011-2012



Foudrerie

Merranderie

Produits de boisage
pour l'œnologie

Tonnellerie à whisky

Tonnellerie à vin



A.P. JOHN COOPERS



Alain Fouquet FRENCH COOPERAGE

Marc Kennel TONNELIER

L'ANNÉE DU RENFORCEMENT DE TFF SUR L'ENSEMBLE DE SES MÉTIERS TRADITIONNELS

ENTRETIEN AVEC JÉRÔME FRANÇOIS

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

2011/2012 a été un exercice marqué par un contexte toujours «rude» sur les deux grands marchés mondiaux du vin et du whisky.

Le marché du vin s'est cependant plutôt mieux comporté avec une amorce de reprise attendue aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord.

Le marché du whisky a plutôt fait «mieux que prévu» et semble s'orienter vers une croissance régulière

Après une année qualifiée de pause en 2011, suivant dix années de croissance forte et treize acquisitions, Tonnellerie François Frères a repris sa marche en avant avec une acquisition majeure en fin d'exercice qui renforce sa place de N°1 mondial sur l'ensemble des métiers du bois pour le vin et les alcools et contribue déjà pour le mois d'avril à l'activité du Groupe.



UNE TELLE ACQUISITION N'EST-ELLE PAS TROP LOURDE À DIGÉRER ?

Non, vraiment pas du tout.

Payée à son juste prix, aux alentours de 45 M€, elle n'en demeurera pas moins relative dès le premier exercice en année pleine de son entrée dans le Groupe.

Par ailleurs, nos fonds propres nous autorisaient cet investissement sans réel problème.

Enfin un emprunt à des conditions particulièrement avantageuses nous permet d'optimiser les frais financiers du Groupe à un niveau confortable. Ainsi, notre endettement très supportable, à moins de 20% des fonds propres, nous incite à rester en état de veille active en vue de saisir avec réactivité toute opportunité sur l'ensemble de nos marchés.

QUESTION :

ALORS 2011/2012, ENFIN UN EXERCICE DE «RUPTURE» APRÈS DES ANNÉES DIFFICILES ?

Réponse : Je ne dirais pas des années difficiles mais plutôt un contexte durablement difficile, pendant près de quatre années, mais au cours desquelles nous avons consolidé toutes nos positions aussi bien sur le marché du vin que sur celui du whisky et conquis et renforcé notre place de leader mondial.

La «rupture» constatée en 2011-2012 provient de trois facteurs principaux :

- tout d'abord l'amorce d'un «mieux» sur nos marchés principaux qui annonce enfin une inversion de tendance ;
- une croissance organique de près de 2 % ;
- une acquisition stratégique, celle de Radoux, notre « meilleur concurrent » au cours de ces dernières années.

PARLEZ-NOUS DE CETTE ACQUISITION !

Je vous rappelle que notre stratégie, renforcée depuis notre introduction en Bourse début 1999, a toujours été la conquête de nouvelles parts de marché, de métiers complémentaires autour de notre cœur de métier : la tonnellerie pour l'élevage et le vieillissement des vins et alcools.

Cette acquisition est ainsi la quatorzième en douze ans et elle est tout à fait « majeure » dans le cadre de notre développement :

- majeure parce qu'elle nous permet à elle seule une croissance mathématique de notre activité proche de 30 % et qu'elle devrait nous voir approcher les 150 M€ de chiffre d'affaires en 2012/2013 ;
- majeure parce que la rentabilité d'exploitation de Radoux est élevée, du même ordre que celle de notre Groupe, de l'ordre de 20 % ;
- majeure parce que l'outil de production de Radoux est de très bonne qualité, moderne et performant, totalement complémentaire du nôtre ;
- majeure parce que la R&D de Radoux est tout à fait « de pointe », notamment en ce qui concerne la chauffe des tonneaux et la détection de la teneur des bois en tannins ;
- majeure parce que les implantations de Radoux complètent le maillage mondial du Groupe ;
- majeure parce que les hommes et les femmes qui animent Radoux sont de véritables professionnels, compétents et motivés : nous avons donc plaisir et une réelle fierté à les intégrer dans notre Groupe.

D'AUTRES ACQUISITIONS SERAIENT-ELLES EN VUE ?

Permettez-moi de vous dire que d'autres acquisitions sont tous les jours envisagées !

Notre position de leader mondial dans tous nos métiers nous conduit à recevoir en permanence des dossiers.

Nous les étudions tous, avec soin et prudence !

Mais tous ne remplissent pas – ou pas encore – les conditions requises pour être sérieusement envisagés : prix, rentabilité, compétences, synergies, outils de production, implantations, complémentarités avec notre Groupe,...

Nous avons acquis, au cours des années et particulièrement de la dernière décennie, une très solide expérience de la croissance externe. Nos règles de base sont immuables et nous ne les transgressons jamais :

- payer le juste prix,
- intégrer les hommes,
- maintenir une rentabilité de haut niveau
- ...

Je puis vous dire que, si nous avons ainsi peut-être manqué quelques acquisitions, nous n'en regrettons aucune aujourd'hui ! Je suis en outre très intimement persuadé que nos actionnaires nous sont reconnaissants de cette prudence et de cette régularité.

OUI, CERTAINEMENT, MAIS NE SONT-ILS PAS DÉÇUS DE VOTRE VALORISATION ?

Une confiance : moi aussi !

En douze ans nous aurons multiplié le chiffre d'affaires par 3, les résultats par plus de 3 et la valorisation n'a pas suivi.

De quoi être déçu !

Que vous dire sinon que :

- nous sommes dans un marché et qu'il faut en accepter les règles ;
- nous préférons faire partie de ces valeurs stables, dites « de père de famille » que de ces valeurs spéculatives, dites « à risques »,
- dont le profil « attrayant » est le plus souvent de courte durée.

Nous pensons que le marché, en des temps moins difficiles que ceux de la crise économique que traverse actuellement le monde, finira par reconnaître et sanctionnera positivement toutes les caractéristiques qui font de TFF une valeur d'avenir :

leader mondial dans sa spécialité, sur des marchés durablement porteurs, rentable, N°1 sur chacun de ses métiers, avec des fondamentaux solides et des espaces de croissance clairement identifiés.

A YEAR OF CONSOLIDATION FOR TFF IN ALL OF ITS TRADITIONAL BUSINESSES

INTERVIEW WITH JÉRÔME FRANÇOIS

CHAIRMAN OF THE MANAGEMENT BOARD

Overall 2011/2012 was yet another financial year characterized by a "harsh" context in the world's wine and whisky markets.

Yet the wine market did show some improvement thanks to the start of a widely expected recovery both in Europe and in the United States. As for the whisky market, it performed slightly better than had been expected and seems now to be moving towards steady growth.

Moving on from 2011, a year that represented something of a pause for Tonnellerie François Frères after ten years of strong growth and no fewer than thirteen acquisitions, the group is now looking ahead. A major acquisition at the end of the period has helped it reinforce its position as the global leader in all of the wood businesses for wines and alcohols.

QUESTION :

SO 2011/2012 SEEMS TO HAVE MARKED SOMETHING OF A CHANGE AFTER SOME DIFFICULT YEARS ?

Answer : I wouldn't say the years in question were particularly difficult, rather that the context was sustainably challenging over a four year period. A period during which we nonetheless managed to consolidate all of our positions in the wine and in the whisky markets as well as reinforce our position as world leader.

The change observed in 2011-2012 stems from three main factors :

- the start of a recovery in our main markets which are finally experiencing a reverse in the trend ;
- organic growth of nearly 2% ;
- a strategic acquisition, that of Radoux, one of our main competitors over the last few years.

LET'S TALK ABOUT THIS ACQUISITION !

Our strategy has always been, and all the more so since our introduction to the stock exchange at the beginning of 1999, the conquest of new market shares and companies that revolve around our core business : cooerage for the maturing and aging of wines and alcohols.

Our latest acquisition is our fourteenth in twelve years and represents an important one in the framework of our development. Important for several reasons :

- It should provide us with a 30% rise in turnover, potentially pushing the group to a sales figure of €150 million for 2012/2013 ;
- Radoux's operating profitability is high, similar to that of our Group, close to 20% ;
- Radoux's plant and equipment are of good quality, both modern and efficient, fully complementing our own ;
- Radoux's R&D is in the vanguard, especially in the fields of toasting barrels and detecting tannin content in wood ;
- Radoux's locations complement the Group's worldwide network ;
- the men and women who run Radoux are genuine, competent and motivated professionals : we are therefore pleased and truly proud to welcome them into our Group.

ISN'T SUCH AN ACQUISITION A BIT HEAVY TO DIGEST ?

No, not at all.

First of all a fair price was paid for the company, around €45 million. Also the company remains extremely profitable and will be generating revenue right from the first full fiscal year of its entry into the Group.

Moreover, our shareholders' equity made this investment possible without any real difficulties. In addition borrowing in particularly advantageous conditions allowed us to optimize the Group's financial costs at a comfortable level. As a result, our level of debt is more than reasonable, standing at less than 20% of shareholders' equity. A level that allows us to remain on the lookout for any new opportunities that may arise in any of the markets in which we operate.



SO OTHER ACQUISITIONS ARE ON THE TABLE ?

Other acquisitions are on the table every day !

Our position as world leader in all of our businesses means that in that we come across new possibilities all the time.

We study them all, carefully and cautiously! It's just that some do not meet – or do not yet meet – the conditions required to be a serious consideration: the right price, profitability, skills, synergies, production tools, locations, complementary aspects with our Group, etc.

Over the years and especially in the last decade, we have acquired plenty of experience in external growth.

Our basic rules are immutable and we will never break them :

- pay a fair price,
- incorporate the employees,
- maintain a high level of profitability
- ...

I can tell you that, although we may have missed out on a few acquisitions, we don't regret a single one that we have today ! I am also convinced that our shareholders are grateful both for our caution and for the regularity of our acquisitions.

YES, OF COURSE, BUT AREN'T THOSE SHAREHOLDERS DISAPPOINTED WITH YOUR STOCK MARKET VALUATION ?

First of all a confession: I am too!

In twelve years we have tripled our sales figure, results have more than tripled and yet the valuation has not followed.

That is indeed disappointing!

What can I say other than :

- we operate in a market and you have to accept its rules ;
- we prefer to be among those stable, steady securities that shareholders know they can trust rather than among those riskier, speculative securities whose attractiveness is most often short lived.

We believe that the market, once it has emerged from the economic crisis that the world is experiencing at the moment, will recognize and appreciate all of the characteristics that make TFF a security for the future. It is a world leader in what are sustainably promising and profitable markets; a group that is No. 1 in each of its businesses, with solid fundamentals and areas for growth that are clearly identified.

«UNE ANNÉE DE RENFORCEMENT» POUR LE N°1 MONDIAL : LE GROUPE RADOUX REJOINT TFF EN AVRIL 2012

RADOUX EN BREF

- Près de 30 M€ de CA en année pleine
- Près de 20 % de Résultat Opérationnel Courant
- Effectif : 130 personnes
- 6 entités juridiques : 4 tonnellerie, 1 foudrerie, 1 merranderie, 1 filiale de distribution
- 3 marques : Radoux, Victoria, Pronektar
- Implantation dans 5 pays
- 50 000 fûts commercialisés

Le premier avril 2012, Radoux rejoignait le périmètre du Groupe François Frères, un mois avant la clôture de son exercice 2011/2012 : une nouvelle avancée importante dans la stratégie du N°1 mondial qui se renforce ainsi sur l'ensemble des métiers du bois pour l'élevage et le vieillissement des vins et alcools, avec des complémentarités multiples et formidablement «opportunes» pour TFF : implantations, outils de production, marques, R&D, accès au marché du Cognac,...

L'ACQUISITION DE RADOUX

Un financement quasi « indolore » pour TFF

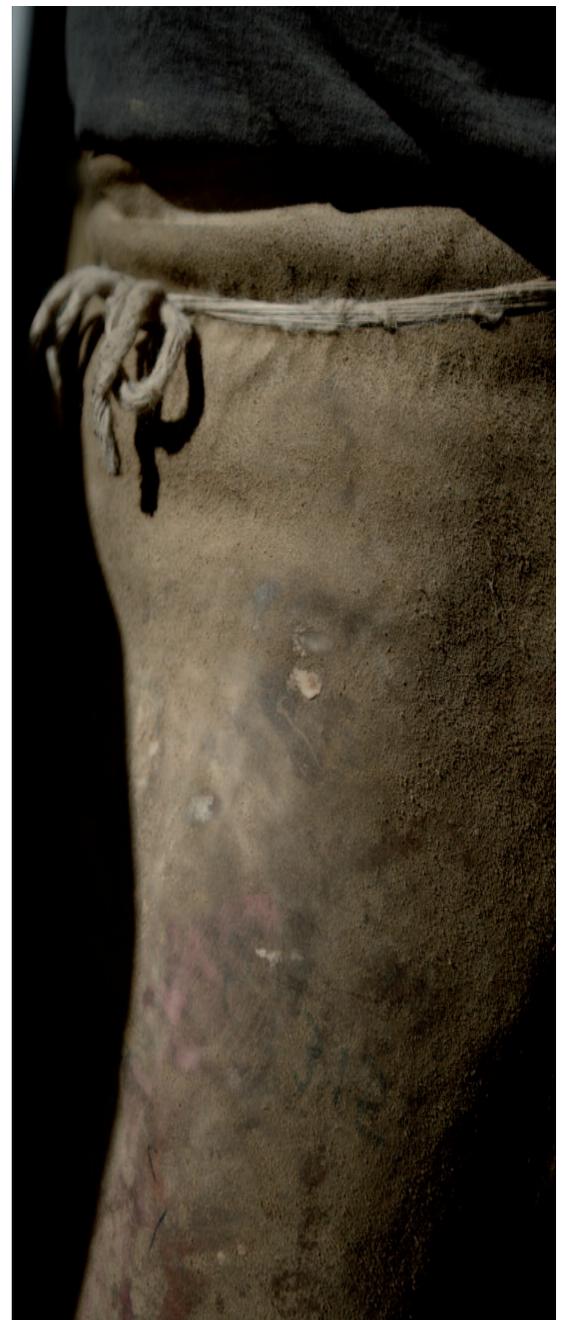
- Valeur d'entreprise : 45,3 M€
- Financement sur fonds propres et par emprunt sur 3 ans à un taux inférieur à 3 %
- Un effet relatif dès le premier exercice
- Un niveau d'endettement maintenu sous 20 % des fonds propres

Des atouts et des synergies

- Des professionnels de grande qualité
- Un process industriel très élaboré et performant
- Des activités et des produits complémentaires à forte valeur ajoutée
- Des implantations complémentaires, notamment en Afrique du Sud pour la tonnellerie
- L'implantation sur le marché du Cognac
- Un auto approvisionnement de 100 % sur le chêne français
- Une R&D de pointe au service de l'innovation et de la qualité : OakScan, Chauffe, X-Blend
- Une gamme complète et des marques reconnues, pour un élargissement des cibles

Un projet stratégique pour une nouvelle étape de croissance

- Un renforcement important dans le métier des grands contenants
- ...et dans celui des produits pour l'œnologie avec la marque PRONEKTAR
- La rationalisation économique du site de production en Espagne
- Le partage de savoir-faire sur les achats et les approvisionnements
- ...et sur la première transformation de la matière première
- Des synergies immédiates dans la distribution et les services généraux



«A YEAR OF CONSOLIDATION» FOR THE GLOBAL LEADER :

THE RADOUX GROUP JOINS TFF IN APRIL 2012

On April 1, 2012, Radoux joined François Frères Group, one month before the end of the 2011/2012 fiscal year. A move that represents a major step in the strategy of the world leader, making it even stronger in all of the wood businesses for wines and alcohols, through synergies that represent great opportunities for TFF : good locations, production tools, brands, R&D, access to the Cognac market, etc.



A QUICK LOOK AT RADOUX

- Nearly €30 million in sales over a full year
- Nearly 20% of Income From Operations
- Personnel: 130 people
- 6 legal entities : 4 cooperage plants, 1 cask manufacturer, 1 stave miller, 1 distribution subsidiary
- 3 brands : Radoux, Victoria, Pronektar
- Locations in 5 countries
- 50,000 barrels sold

THE ACQUISITION OF RADOUX

"PAINLESS" FINANCING FOR TFF

- Company value: €45.3 million
- Financing via shareholders' equity and via a 3-year loan at a rate < 3%
- An accretive effect right from the first fiscal year
- A level of debt kept under 20% of shareholders' equity

Advantages and synergies

- High-quality professionals
- Highly developed and high-performance industrial process
- Complementary activities and products with high value added
- Complementary locations, especially in South Africa for cooperage
- Access to the Cognac market
- 100% self-sufficiency for French oak
- R&D at the forefront, serving innovation and quality :
OakScan, "Chauffe", X-Blend
- A full range of recognized brands and a corresponding growth in target markets

A strategic acquisition and a big step forward

- Substantial reinforcement in the large container business
- ...also in the field of oenology products thanks to the PRONEKTAR brand
- Economic rationalization of the production plant in Spain
- Sharing of know-how in purchasing and procurement
- ...and in the transformation of raw materials
- Immediate synergies in distribution and general services





4 MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES

TONNELLERIE
MERRANDERIE
FOUDRERIE
BOISAGE ET PRODUITS POUR L'ENOLOGIE

2 GRANDS MARCHÉS MONDIAUX
VINS PREMIUM ET AU-DELÀ
WHISKY/COGNAC/ALCOOLS

2011 -

DES RELAIS DE LA CROISSANCE

IMPLANTATIONS SUR LES 5 CONTINENTS
Présence commerciale dans 60 pays
Chiffre d'affaires export: > 86 %
Part du marché mondial: > 25 %
Distribution intégrée: > 80 %
Auto approvisionnement: 100 %
Effectifs: 741 dont 371 en France



CHIFFRES-CLÉS 2011-2012: M€

UNE ACTIVITÉ EN CROISSANCE
DES RÉSULTATS TOUJOURS ÉLEVÉS

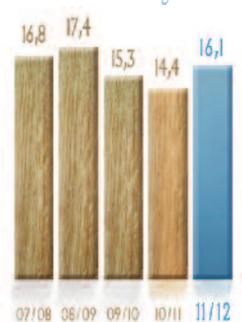
Chiffre d'Affaires
Sales



Résultat d'Exploitation
Operating Income



Résultat Net
Net Earnings



François Frères



2012

2 MAJOR MARKETS WORLDWIDE
PREMIUM AND EXCLUSIVE WINE
WHISKY/COGNAC/ALCOHOLS

COOPERAGE
STAVE MILLING
CASK MANUFACTURING
OAK AND PRODUCTS FOR OENOLOGY

4 COMPLEMENTARY BUSINESS



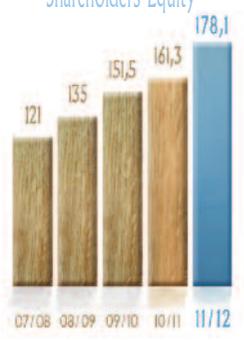
LOCATIONS ON THE 5 CONTINENTS
A sales presence in 60 countries
Export sales: > 86%
World market share: > 25%
Integrated distribution: > 80%
Self-sufficiency: 100% for French oak
A personnel of 741 people, including 371 in France

THE INCREASE IN THE TRADITIONAL BUSINESSES

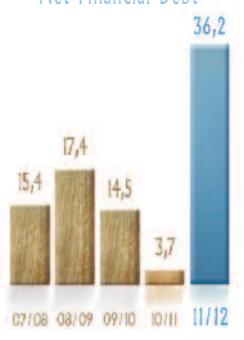
A GROWING BUSINESS
RESULTS THAT REMAIN SOLID

KEY FIGURES 2011-2012 IN €M

Capitaux Propres
Shareholders Equity



Dettes Financière Nette
Net Financial Debt



Capacité d'Autofinancement
Cash Flows from Operating Activities



LE GROUPE TFF, LA R&D ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

La Recherche et l'innovation, y compris dans les métiers les plus traditionnels ont toujours été considérés par le Groupe comme un puissant facteur de développement, apte à lui permettre de conquérir de nouveaux espaces de croissance. La consolidation de Radoux renforce encore cet atout dans de nombreux domaines, en particulier à travers des travaux très pointus sur un procédé de mesure de la teneur en tannins des bois, de manière à mieux maîtriser la qualité des fûts en fonction des apports nécessaires et spécifiques réclamés par tel ou tel vin ou par tel ou tel vigneron.

TONNELLERIE RADOUX :
LA TONNELLERIE LA PLUS MODERNE DU MONDE
PROCÉDÉ ET MARQUE OAKSCAN DEPUIS 2008
*Trophée de l'innovation FUTUROBOIS 2011
et trophée d'or VINITECH SIFEL 2010*

OakScan est un procédé exclusif de mesure et d'analyse du potentiel tannique de chaque douelle permettant de composer des fûts homogènes et de mieux maîtriser les apports nécessaires pour le vin et ainsi de mieux répondre aux demandes des vignerons et vinificateurs.

Associé à des processus de chauffe très sophistiqués, et parfaitement maîtrisés eux aussi, ce procédé est une avancée très innovante dans le monde de l'élevage des grands vins.

Ce procédé est le fruit de huit années de recherche associant l'expérience et la pratique des équipes internes de R&D et des plus prestigieux organismes de recherche du monde du vin : INRA à Montpellier, Institut Supérieur de la Vigne et du Vin à Bordeaux, Institut d'Amélioration Génétique et de Physiologie Forestière de l'INRA à Orléans, CEMAGREF,...

TONNELLERIE RADOUX :
LE LEADER MONDIAL
DE LA BARRIQUE «TRÈS HAUT DE GAMME»

La barrique «Blend», la barrique haut de gamme la plus vendue au monde, est reconnue et appréciée par tous les «wine makers».

Radoux confectionne également une version sur mesure, la «X Blend», vendue uniquement sur allocations : une barrique élaborée à partir de sélections spécifiques de bois français, basées sur la synergie entre grain extra fin, forêt d'origine et procédé OakScan.

PRODUCTION RADOUX :
100% MADE IN FRANCE, 80 % EXPORTÉE

À partir de chênes 100% français (reconnaissance du système de traçabilité par Bureau Veritas), issus de forêts certifiées PEFC (forêts en gestion durable), Radoux exporte 80% de sa production vers plus de 30 pays. Sa merranderie, Sciage du Berry, est considérée comme l'une des plus performantes au monde, en particulier quant à son taux d'utilisation de la matière première, le chêne, et à sa très grande maîtrise de la qualité de sa production avec laquelle elle approvisionne désormais 100 % de sa tonnellerie.

LES PRODUITS ŒNOLOGIQUES :
TECHNIQUES À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Pronektar, «le fruit du bois», la marque «boisage» de Radoux
Lorsque le passage en fût est trop lourd pour certaines catégories de vins, le produit œnologique est une autre façon, alternative plus économique, de repenser l'élevage. Solidement encadré par une réglementation exigeante, seule la recherche et d'importants travaux de maîtrise des différentes composantes complexes de son utilisation lui ont permis d'acquiescer ses lettres de noblesse et d'être désormais autorisé dans tous les pays viti-vinicoles.

La Tonnellerie Radoux a su s'adapter aux tendances du marché en se diversifiant dans ce domaine : copeaux et «staves».

Sa marque, Pronektar, affiche chaque année une belle croissance à deux chiffres, du même ordre que celles du Groupe TFF, AROBOIS et STAVIN, et vient ainsi renforcer l'un des principaux relais de sa croissance.

Si les techniques de boisage ont depuis longtemps retenu l'attention des grands tonneliers, le Groupe François Frères bénéficie désormais d'une expérience unique dans ces domaines. Son avance lui permet, dans ce secteur également, de «faire la course en tête».



THE TFF GROUP, R&D AND TECHNOLOGICAL INNOVATION

The Group has always considered research and innovation, including in the most traditional businesses, as a powerful vector for development, affording it the ability to identify and conquer new areas of growth. Acquiring Radoux further strengthens this advantage in many areas, especially through the company's cutting-edge work on a groundbreaking method that allows the tannin content of wood to be measured and barrels to be created according to specific and individual requirements.

TONNELLERIE RADOUX:
THE WORLD'S MOST MODERN COOPERAGE
OAKSCAN METHOD AND BRAND, SINCE 2008
FUTUROBOIS 2011 innovation trophy
and VINITECH SIFEL 2010 gold trophy

OakScan is an exclusive and groundbreaking method of measuring and analyzing the tannin potential of each stave, enabling the creation of homogeneous barrels, tailor made to the needs and specific demands of winegrowers and winemakers.

Combined with very sophisticated heating processes, which are themselves perfectly controlled, this method represents a highly innovative step in the techniques used for maturing great wines.

This method is the fruit of eight years of research that combined the experience and practical know-how of the company's internal R&D teams and the most prestigious research organizations in the world of wine: INRA in Montpellier, the Vine and Wine Institute in Bordeaux, Forest Tree Improvement, Genetics and Physiology Unit of INRA in Orléans, CEMAGREF,...



TONNELLERIE RADOUX : WORLD LEADER IN THE "VERY HIGH END" BARREL

The "Blend" barrel, the best selling high end barrel in the world, is recognized and appreciated by all winemakers.

Radoux also produces a customized version of the barrel, the "X Blend", sold only in limited quantities.

Blend is a barrel developed using specific selections of French wood, and based on the synergy between the wood's extra fine grain, its forest of origin and the OakScan method.

RADOUX PRODUCTION: 100% MADE IN FRANCE, 80% EXPORTED

Using 100% French oak (the traceability system is recognized by Bureau Veritas), from PEFC-certified forests (those that practice sustainable forest management), Radoux exports 80% of its production to over 30 countries.

Its stave miller, Sciage du Berry, is considered to be among the best performing in the world, combining an extraordinary efficiency in the use of the raw material, oak, and an exceptional know how in its production. That oak now supplies 100% of its cooperage.

OENOLOGICAL PRODUCTS : TECHNIQUES WITH HIGH VALUE ADDED

Pronektar, "the fruit of the wood", Radoux's "oak wine-aging" brand.

For those wines not suited to being matured in barrels, there is an alternative, and a cheaper one at that; the use of oenological products.

Carefully regulated by a set of stringent rules, the techniques have evolved from highly-specialized research and substantial work in understanding how to control the various complex components of the products. They have acquired a reputation for excellence and their use is now allowed in all wine-producing countries.

Tonnellerie Radoux was able to adapt to the trends in the market by diversifying into this area, using both chips and staves.

Its brand, Pronektar, enjoys nice double-digit growth every year, a growth rate that is of the same magnitude as that of the TFF Group, AROBOIS and STAVIN, representing a real strengthening of one of the group's most promising sectors

Although the techniques of oak wine-aging have drawn the attention of the great coopers for a long time now, the François Frères Group now benefits from unique experience in these particular areas and its progress now allows it, in this sector too, to take the lead in the race.





2012/2013, L'ÉVOLUTION DES QUATRE MÉTIERS DE TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES : accélération de la croissance

Le nouvel exercice qui vient de débiter sera placé sous le signe de la croissance :

- croissance mathématique d'abord par «effet Radoux», consolidé en année pleine,
- croissance grâce à Camlachie en Écosse, acquise en juin 2011 qui sera consolidée sur douze mois
- croissance organique ensuite avec des objectifs ambitieux sur des marchés attendus porteurs
- croissance externe enfin grâce à la consolidation de 100% de STAVIN (contre 50% actuellement) prévue en cours d'exercice.

MARCHÉ DES FÛTS À VIN : BIEN ORIENTÉ

Après un exercice 2011/2012 marqué par une légère reprise, malgré un nouveau recul de la superficie viticole et une production toujours très basse, on observe en fin d'exercice les signes avant coureurs de la rupture du recul de la consommation «post crise».

À données comparables, la croissance bénéficie d'un double effet prix et volumes.

Par ailleurs, les Etats-Unis devraient poursuivre leur évolution positive, amorcée dès 2011.

Enfin, quelques pays en Asie et dans l'hémisphère sud demeurent moteurs de la croissance.

FOUDRERIE ET GRANDS CONTENANTS : CONSOLIDATION DE LA PART DE MARCHÉ

En léger recul d'activité au cours de l'exercice, essentiellement dû à un effet de base très défavorable après un millésime 2010 exceptionnel, le marché des grands contenants est revenu à un niveau d'activité conforme à la part de marché du Groupe.

TFF, déjà acteur majeur dans ce marché «de niche», y renforcera ses parts du fait de l'arrivée de Radoux dans le périmètre de consolidation et de ses positions établies en particulier dans le Cognac.

MARCHÉ DES FÛTS À WHISKY :

EN EFFERVESCENCE

Un certain nombre de signaux très favorables sont actuellement observés sur un marché qui avait «repris son souffle» en 2011, après plusieurs années de forte croissance :

- Des investissements de capacité élevés (production et stockage) de la part des principaux producteurs (Diageo, Pernod Ricard,...) ;
- Un nombre de distilleries écossaises augmenté de 20 unités en 2012 vs 2002, soit de l'ordre de + 10 % en 10 ans ;
- Une « premiumisation » des whiskies, clé de la croissance ;
- Des volumes de ventes en croissance de + 3,7 % par an en moyenne ;
- Un fort potentiel dans les pays émergents, Chine et Amérique Latine notamment.

L'exercice se présente donc comme plein de promesses, meilleur qu'attendu sur le secteur, en particulier grâce à :

- La parfaite intégration de Camlachie depuis juin 2011 ;
- L'amélioration de la rentabilité du pôle whisky ;
- La croissance forte attendue de l'activité en 2013.

MARCHÉ DU BOISAGE POUR L'OENOLOGIE : EN ACCÉLÉRATION

Les produits pour l'oénologie affirment une croissance durable sur un marché toujours bien orienté et soutenu par une législation assouplie depuis maintenant quelques années.

Il est en effet généralement plus économique, en tout cas pour certains vins, de mettre du bois dans le vin (infusion) que de mettre du vin dans le bois (passage en fût pour l'élevage et le vieillissement).

Une R&D performante et bien armée a permis au Groupe de nombreuses avancées dans ce domaine, très empirique jusqu'à ces dernières années.

TFF bénéficie désormais en année pleine de la contribution de 100 % d'AROBOIS dont les derniers 50 % ont été intégrés depuis mai 2011.

Enfin, l'arrivée de Radoux avec la marque PRONEKTAR vient renforcer à tous les niveaux une croissance organique déjà soutenue et apporte ainsi une complémentarité et des synergies, facteurs d'accélération de l'activité et d'une rentabilité encore meilleure.

2012/2013 BONNE ÉVOLUTION ATTENDUE DE L'ENSEMBLE DES MARCHÉS

- La bonne santé de l'ensemble des marchés traditionnels du Groupe, vin et whisky,
- la bonne santé du marché du Cognac, nouveau marché pour TFF,
- la consolidation prévue des 50 % restants de STAVIN,
- l'évolution positive du marché américain, autant d'éléments favorables qui autorisent des objectifs ambitieux d'une croissance amenant le Groupe à près de 150 M€ de Chiffre d'Affaires pour un Résultat Opérationnel Courant toujours élevé, allié à une solidité financière toujours intacte.

Le Groupe maintiendra une veille attentive et une réactivité immédiate pour étudier et saisir les opportunités qui pourront lui être présentées, en tant que leader mondial incontestable sur le marché mondial du bois pour vins et alcools.



2012/2013, THE CHANGE IN TFF'S FOUR MAJOR TRADES : acceleration in growth

The new fiscal period promises to be one of solid growth:

- mathematical growth first via the "Radoux effect", consolidated over a full year;
- growth thanks to Camlachie in Scotland, acquired in June 2011 that will be consolidated over twelve months
- organic growth subsequently with ambitious objectives for markets that have promising prospects
- and external growth thanks to the full consolidation of STAVIN (compared to 50% now) scheduled to take place during the current financial year.

THE WINE BARREL MARKET : WELL ORIENTED

2011/2012 was a fiscal year marked by a slight recovery and this despite another decline in the global wine-growing surface area and relatively low production levels. The end of the period seems to be showing early signs of a break in the decline of "post-crisis" consumption.

On a comparable basis, growth is benefiting from a dual price and volume effect.

Moreover, the United States should continue its positive change initiated in 2011.

Finally, a few countries in Asia in the southern hemisphere remain engines for growth.

CASK MANUFACTURING AND LARGE CONTAINERS : CONSOLIDATION OF THE MARKET SHARE

With activity down slightly over the period, primarily due to a highly unfavorable base effect after an exceptional 2010 vintage, the large container market has returned to a level of activity that is in line with the Group's market share.

TFF, already a major stakeholder in this "niche" market, will strengthen its shares here due thanks to the arrival of Radoux and to new positions established in particular in Cognac.

THE WHISKY BARREL MARKET : IN EFFERVESCENCE

A certain number of highly favorable signals are currently being observed in a market that had "caught its breath" in 2011, after several years of strong growth :

- Major investments concerning capacity (production and storage) for the main producers (Diageo, Pernod Ricard, etc.) ;
- A number of Scotch distilleries experienced an increase of 20 units in 2012 vs. 2002, which is about + 10% in 10 years ;
- A "premiumization" of whiskies, the key to growth ;
- Sales volumes up + 3.7% per year on the average ;

- Strong potential in the emerging countries, China and Latin America in particular.

The fiscal period therefore seems to be full of promise, better than expected for the sector, especially thanks to :

- Perfect integration of Camlachie since June 2011 ;
- Improvement in the profitability of the whisky pole ;
- Strong growth expected in the activity in 2013.

THE MARKET FOR OAK PRODUCTS FOR OENOLOGY : AN ACCELERATION

The market for oenology products is headed for steady growth sustainable growth and benefiting from the relaxations of legislative frameworks around the world. It is indeed generally more economical, in any case for certain wines, to put wood in the wine (infusion) rather than putting wine in the wood (passage in a barrel for maturing and aging).

High-performance and well-armed R&D has provided the Group with many advances in this area, which up until the last few years were much more empirically based.

TFF now benefits from a full year of the contribution of 100% of AROBOIS of which the last 50% have been incorporated since May 2011.

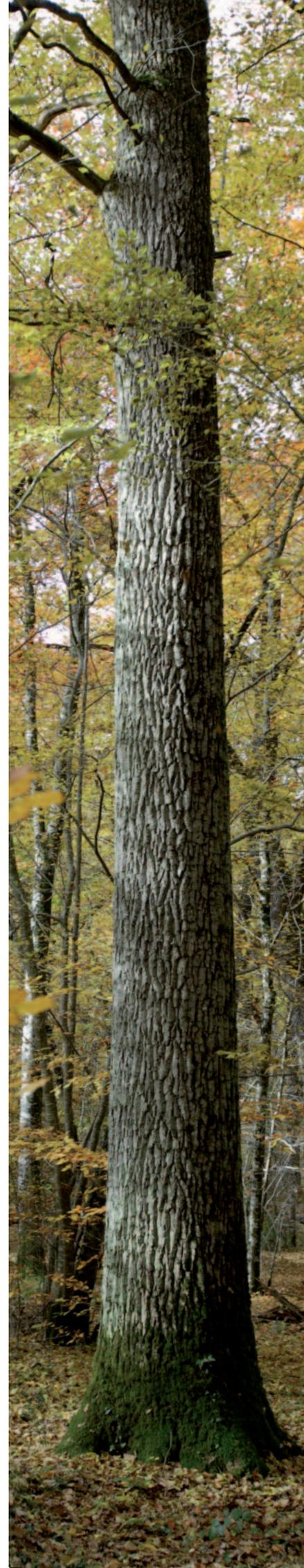
Finally, the arrival of Radoux with the PRONEKTAR brand reinforces at all levels organic growth that is already sustained over time, bringing both complementarity and synergies, and with them more business and even better profitability.

2012 / 2013 Good prospects in all of our markets, thanks to :

- The solidity of all of the Group's traditional markets, both wine and whisky
- The strength of the Cognac market, a new one for TFF
- The scheduled consolidation for the remaining 50% of STAVIN
- The positive developments in the American market

These are among the indicators that have allowed us to fix ambitious objectives for growth for the new financial year. Our aim is to achieve, by the end of the period, €150 million in sales, combining a high Income From Operations still high and a solid financial base.

The group, which has once again confirmed its position as the global leader in the wood businesses for wines and alcohols, will remain, over the coming year, as it has been over the last few, responsive and alert to any new opportunities that may come along.



LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

SHAREHOLDER'S GUIDE



Introduit au Second Marché de la bourse de Paris en janvier 1999
Listing on the Second Marché of the Paris Stock Exchange in January 1999

Eurolist – B – code ISIN FR 0000071904
Euroclear : 7190
Reuters : TEF.PA
Bloomberg : TFF.FP

LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU 30 AVRIL 2012

DISTRIBUTION OF CAPITAL AT APRIL 30, 2012



29% PUBLIC
71% FAMILLE FRANÇOIS
FRANÇOIS FAMILY

L'ÉVOLUTION DU DIVIDENDE DE 1999/2000 À 2011/2012

DIVIDEND GROWTH FROM 1999/2000 TO 2011/2012



CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE 2012/2013

FINANCIAL COMMUNICATIONS SCHEDULE 2012/2013

2012

Séptembre Octobre
September October

Chiffre d'affaires du premier trimestre
Assemblée Générale
First quarter sales
Shareholders' Meeting

Décembre
December

Chiffre d'affaires du second semestre
Résultats semestriels
Second half-year sales
Half-year results

2013

1/15 mars
March 1/15

Chiffre d'affaires du troisième trimestre
Third quarter turnover

Chiffre d'affaires du quatrième trimestre
Fourth quarter turnover

1/15 juin
June 1/15

Résultats annuels Réunion d'information
Year-end results Information meeting

1/7 juillet
July 1/7

Assemblée Générale
Shareholder's Meeting

15 au 30 octobre
October 15 to 30

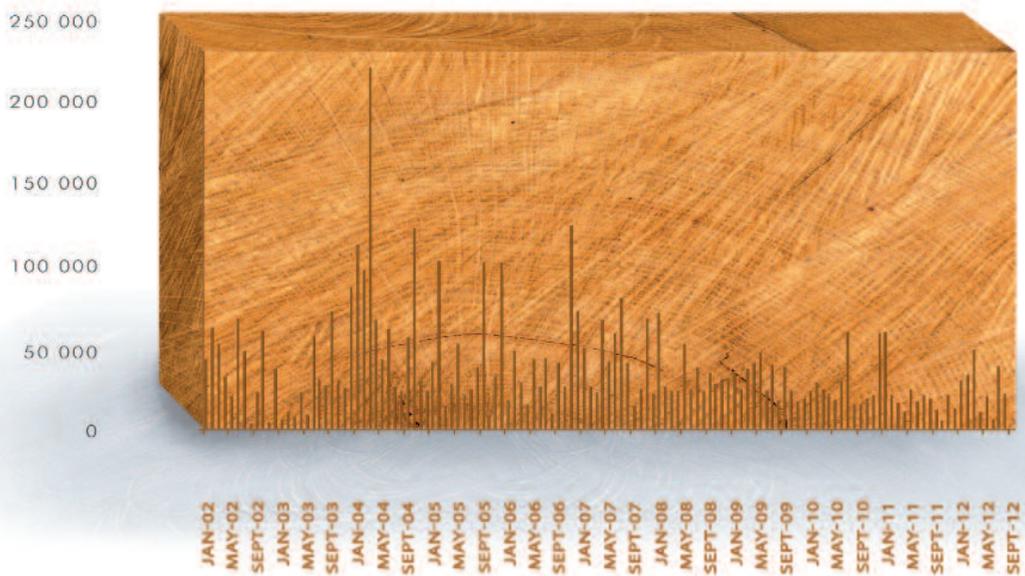


LA COURBE DE L'ÉVOLUTION BOURSÈRE DE 2002 AU 14 SEPTEMBRE 2012
THE STOCK MARKET DEVELOPMENT FROM MARCH 2002 TO THE END OF 14 SEPTEMBER 2012

EUROS



VOLUMES





RADOUX





RAPPORT FINANCIER FINANCIAL REPORT



2011-2012

François Frères
TONNELLERIE



ORGANES CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DIRECTOIRE
D'ADMINISTRATION SUPERVISORY BOARD AND EXECUTIVE BOARD
ET DE DIRECTION
ADMINISTRATION
AND MANAGEMENT

Monsieur Jean François
Président du Conseil de Surveillance
Chairman of the Supervisory Board

Monsieur Jérôme François
Président du Directoire
Chairman of the Executive Board

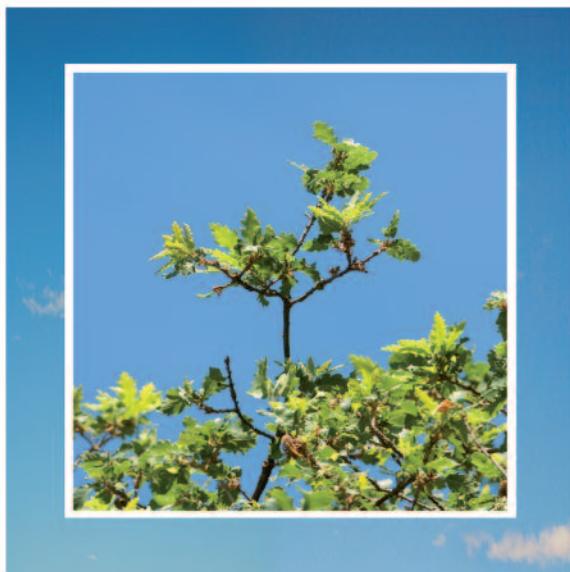
Madame Omblin François
Membre du Directoire
Member of the Executive Board

Madame Nathalie Méo
Membre du Conseil Surveillance
Supervisory Board member

Monsieur Patrick Fenal
Membre du Conseil Surveillance
Supervisory Board member







CREATEUR D'IMAGES GAUTHIER FLEURI : 06 07 37 16 47 - CREDITS PHOTOS : MARC BERTRAND - PAUL ROBIN - GAUTHIER FLEURI -



21190 SAINT-ROMAIN FRANCE
TEL 33 (03) 80 21 23 33 FAX 33 (03) 80 21 29 09
e-mail: courriers@francoisfreres.com - www.francoisfreres.com



S O M M A I R E C O N T E N T S

RAPPORT DE GESTION

14

RAPPORTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE

23

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

28

COMPTES CONSOLIDÉS

30

BILAN

COMPTE DE RÉSULTAT

TABLEAU DE FINANCEMENT

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES SOCIAUX

47

BILAN

COMPTE DE RÉSULTAT

TABLEAU DE FINANCEMENT

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GÉNÉRAL

SPÉCIAL

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

59

REPORT OF THE EXECUTIVE BOARD

68

CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

76

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

CONSOLIDATED INCOME STATEMENT



RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 OCTOBRE 2012

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette Assemblée, nous devons notamment vous exposer la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport, et les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

I EVOLUTION DU CAPITAL

Le capital n'a pas évolué au cours de l'exercice clos le 30 avril 2012, et s'élève donc à 8.672.000 euros, divisé en 5.420.000 actions au nominal de 1,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucun plan en cours relatif à des options de souscription et d'achat d'actions.

II ACQUISITIONS DE L'EXERCICE CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Le Groupe a réalisé trois opérations au cours de l'exercice :

- A effet du 1er mai 2011, la participation détenue dans la société AROBOIS, spécialisée dans la fabrication de produits œnologiques, a été portée à 100% (contre 50% auparavant).

- Le Groupe a acquis en Ecosse la tonnellerie CAMLA-CHIE (réparation et et fourniture de futs à Whisky) en date du 15 juin 2011. Cette société se situe à Glasgow à

proximité des grandes distilleries de la région, et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 3 M€. Cette implantation supplémentaire en Ecosse permet au Groupe de devenir incontournable sur ce marché.

- En date du 29 mars 2012, le Groupe a acquis le pôle Radoux composé des entités Radoux France, Sciage du Berry, Tonneleria Victoria, Radoux South Africa (à 50%), Radoux USA et Radoux Australasia, pour une valeur d'entreprise de 45,3M€. Cette acquisition lui permet de s'implanter sur le marché du cognac et d'élargir significativement sa part de marché avec les marques Radoux (fûts et grands contenants), Victoria (futs) et Pronektar (produits œnologiques). Des informations consolidées pro forma 30 avril 2012 (hors pôle Radoux) figurent à la note 7 de l'annexe des comptes consolidés du Groupe.

III PERFORMANCES FINANCIERES CONSOLIDEES & RATIOS DE STRUCTURE

1 - Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi (normes IFRS):

COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 AVRIL (EN K€)

	30/04/12	30/04/11
Chiffre d'affaires	115.022	109.551
Résultat opérationnel courant	23.236	22.003
Résultat avant impôt	23.398	20.898
Résultat net	16.086	14.386
Résultat part du groupe	15.910	14.248

COMPTES DE BILAN (EN K€)

Capitaux propres du Groupe	176.122	159.658
Endettement bancaire net	36.194	3.713
Endettement bancaire/ fonds propres	0,20	0,02
Stocks nets	127.857	112.296

2 - Evolution des affaires, des résultats – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Pour l'exercice 2012, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 115,0 millions d'euros, en croissance de 5% par rapport à celui de l'exercice précédent, et en hausse de 1,7 % à données comparables (change et périmètre).

La croissance est largement confortée par un impact périmètre de + 3,1%, intégrant l'activité de CAMLACHIE sur onze mois et celle de RADOUX sur un mois.

Le Groupe consolide également les 50 % complémentaires de l'activité AROBOIS depuis le 1er mai 2011.

Sur le marché du vin, les Etats unis et la France sont essentiellement à l'origine de la bonne performance enregistrée, pour un chiffre d'affaires en croissance publiée de 5,5 % et de 2,9 % à périmètre stable.

Sur le marché du whisky, le renfort de CAMLACHIE depuis juin 2011, quatrième tonnellerie du Groupe en Ecosse, a permis d'imprimer un mouvement haussier au chiffre d'affaires (3,7 %) alors que l'activité en données organiques se situe à un niveau légèrement en recul (-1,5 %), mais meilleur qu'attendu.

Le résultat opérationnel courant est en hausse de 5,5 % à 23,2 millions d'euros contre 22,0 millions d'euros en 2011.

Dans les métiers du vin, la rentabilité opérationnelle est supérieure à 23 % alors que dans la tonnellerie à whisky, la rentabilité s'est redressée après un recul conjoncturel en 2011.

Le résultat financier est positif à hauteur de 0,9M€ grâce aux évolutions favorables du change et à la baisse sensible de l'endettement sur 11 mois de l'exercice (préalablement à l'acquisition du pôle Radoux).

Le résultat net s'établit à 16,1 millions d'euros (soit 14,0 % du chiffre d'affaires).

L'endettement net enregistre l'impact de la mise en place des financements de la croissance externe, à un niveau de 36,2 M€, soit 20,5 % des capitaux propres.

3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Risques financiers et Risques de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument

financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La société est soumise au risque de marché résultant uniquement des variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe considère ne pas être soumis à des risques de liquidité.

Le rapport détaillé sur la gestion de ces risques est présenté au sein de l'annexe des comptes consolidés.

Risques juridiques

La société exerce des activités de fabrication et/ou de distribution dans le monde entier par l'intermédiaire de ses filiales ou au travers de contrats avec des tiers dans le domaine de la tonnellerie, la merranderie, la foudrierie et les produits de boisage. A cet égard, elle est soumise à un environnement réglementaire complexe, lié aux domaines d'activité et/ou au lieu d'exécution. Les risques qu'elle encourt sont des risques habituels pour des entreprises identiques eu égard au territoire couvert : produits défectueux, modes de commercialisation des produits et relations avec les fournisseurs et/ou les réseaux de distribution.

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut se trouver confrontée à des litiges. A l'exception des franchises qui lui sont applicables, le groupe François considère avoir souscrit des assurances Responsabilités Civiles adéquates lui permettant d'être couvert contre toute perte financière matérielle qui résulterait de la mise en jeu de sa Responsabilité Civile.

Assurances

Au 30 avril 2012, le Groupe François continue de regrouper sous un seul contrat ses différentes polices d'assurance couvrant ses filiales françaises.

Des assurances Responsabilité Civile sont souscrites afin de couvrir l'ensemble des risques découlant des activités habituelles de production de toutes les entités du Groupe. En outre, une assurance sur la responsabilité du fait du produit protège l'entreprise d'éventuelles plaintes consécutives à l'utilisation des produits du Groupe.

La liste des assurances souscrites par le Groupe figure à la note 2.3.3 du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

4 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers

Nous vous renvoyons à cet égard à l'annexe des comptes consolidés.

RAPPORT DE
GESTION DU
DIRECTOIRE
PRESENTE A
L'ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 19
OCTOBRE 2012



14 & 15
FRANÇOIS FRÈRES

IV ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE ET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. SOCIÉTÉ MÈRE

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2012, qui sont soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 27.277 K€ contre 26.603 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation dégage un bénéfice de 5.316 K€ contre 6.282 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de 1.645 K€.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 6.961 K€ contre 6.621 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 28 K€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 4.804 K€ contre 4.452 K€ l'exercice précédent, compte tenu d'un impôt sur les sociétés de 1.964 K€ et d'un intéressement des salariés de 221 K€.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales françaises

Les tonnelleres françaises ont renoué avec la croissance en bénéficiant notamment d'une reprise des affaires aux Etats-Unis et d'une récolte en hausse en France alors que l'activité tonnellerie à vins de Radoux, consolidée en avril 2012 (sur un mois) interfère également dans l'évolution positive de l'activité.

Les merranderes françaises ont accru leur activité, intégralement destinée aux besoins des tonnelleres du Groupe.

Le secteur foudrerie avait profité en 2011 d'une croissance d'activité exceptionnelle grâce à des décalages de commandes clients ; au cours de l'exercice, l'activité baisse et renoue avec un niveau d'activité plus conforme à sa part de marché.

Les produits de boisage pour l'œnologie se sont inscrits en croissance d'activité à périmètre comparable (+5,3%) alors que la consolidation de 100% d'AROBOS contre 50% auparavant, ainsi que l'intégration de Pronektar, l'activité boisage de Radoux, depuis avril 2012 ont permis au chiffre d'affaires de croître significativement (+17,8%).

Filiales étrangères

Sur le marché du vin, la reprise de la croissance aux Etats-Unis a caractérisé cet exercice :

- Les sociétés américaines ont toutes profité de cette croissance pour améliorer leur niveau d'activité et leur rentabilité,
- Les filiales australiennes se sont inscrites en recul d'activité alors que la filiale néo-zélandaise a prolongé la croissance avec laquelle elle avait renoué en 2011,
- La filiale hongroise (détenue à 50 %) a été confrontée à une baisse d'activité à l'export qu'elle a pour partie compensée avec une bonne performance sur son marché domestique,
- La filiale espagnole a consolidé son niveau d'activité et amélioré ses résultats,
- La filiale chinoise a continué à bénéficier d'une bonne orientation de son marché.

Sur le marché du Whisky, les tonnelleres écossaises ont, comme anticipé, ponctuellement reculé en chiffre d'affaires, alors que leur rentabilité s'est nettement améliorée après un recul passager en 2011.

L'acquisition de Camlachie, quatrième tonnellerie du Groupe en Ecosse en juin 2011 a permis au pôle d'activités whisky de s'inscrire en croissance d'activité.

Sur le secteur des produits pour l'œnologie, Stavin, consolidée à 50%, a développé son chiffre d'affaires et préservé un bon niveau de rentabilité.

L'activité des filiales directes est résumée dans le tableau annexé.

V ACTIONNARIAT

Les actionnaires qui détiennent plus de 5 % du capital à la clôture de l'exercice sont les suivants :

- . Plus de 33 % : Société Civile La Demignière (Famille François) ;
- . Plus de 10 % : Société Familiale François (Famille François) ;
- . Plus de 5 % : Monsieur Jean François.

VI LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Vous trouverez ces informations dans le tableau annexé au présent rapport.

VII ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Néant

VIII REMUNERATION ANNUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIETE ET LES FILIALES (EN EUROS)

Fonctions exercées		Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la société ou de ses filiales (en €))	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)		Rappel total euros (N-1)
Jean FRANCOIS	Président du Conseil de Surveillance	66.575		1.000	67.575	68.550
Jérôme FRANCOIS	Président du Directoire	557.326	Voiture		557.326	525 522
Omblin FRANCOIS	Membre du Directoire	NÉANT				
Jean MEO	Membre du Conseil de Surveillance			1.000	1.000	1.000
Patrick FENAL	Membre du Conseil de Surveillance			1.000	1.000	1.000
Total		623.901		3.000	626.901	596 072

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

IX INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES D'UNE SOCIETE COTEE

Figure en annexe au présent rapport un état récapitulatif des opérations réalisées par les personnes responsables et par leurs proches au cours du dernier exercice (AMF, règl. général, art. 222-15-3 nouveau).

X CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

A - POLITIQUE SOCIALE

1 - EFFECTIFS

	30/04/12	30/04/11	Variation
Tonnellerie	555	415	+138
Merranderie	118	120	
Holding	12	12	
Total	685	547	+138
dont CDD + CDI	678	526	+152
dont Interim	7	21	-14

NB : Il s'agit des effectifs intégrés en part groupe (exclusion de 50 % pour Trust Hungary, Trust International, Stavin et Radoux Afrique du Sud).

2 - MOUVEMENTS D'EFFECTIFS

Le solde net des mouvements de main d'œuvre est de +138 unités. Cette évolution des effectifs a été impactée à la hausse par l'élargissement du périmètre à hauteur de 150 unités, le solde de la variation, soit - 12, correspond à une baisse des effectifs à périmètre égal. L'effectif total, hors retraitement de la part groupe est de 741 unités, réparties à hauteur de 371 en France, 37 en Espagne, 72 en Hongrie, 95 aux Etats-Unis, 36 en Australie, 1 en Nouvelle Zélande, 9 en Afrique du Sud, 114 en Ecosse, 5 en Chine et 1 en Irlande.

3 - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

DURÉE DU TRAVAIL

Les sociétés françaises du Groupe ont opté pour des accords de réduction du temps de travail et ont recours, pour certaines, à une modulation annuelle.

Les sociétés étrangères appliquent la législation sur le temps de travail propre à leur système national (40h en Hongrie, 40h en Espagne, 40h aux USA, 40h en Australie, 40h en Ecosse).

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Les sociétés françaises qui n'appliquent pas d'annualisation du temps de travail peuvent avoir recours ponctuellement aux heures supplémentaires.

ABSENTÉISME

L'absentéisme a représenté 6,0 % du temps de travail dont 2,1 % pour accident du travail, 2,7 % pour maladie et 1,2 % pour causes diverses.

RAPPORT DE
GESTION DU
DIRECTOIRE
PRESENTE A
L'ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 19
OCTOBRE 2012



16 & 17
FRANÇOIS FRÈRES

4 - POLITIQUE DE RÉMUNÉRATIONS

L'évolution des charges de personnel est la suivante :

K€	30/04/12	30/04/11
Salaires et charges	23 172	20 827
Intéressement et participation	460	367

Les salaires sont en croissance de 11,5 %, et de 5,5 % à périmètre comparable.

L'intéressement et la participation, qui concernent les sociétés françaises, sont en hausse, compte tenu de l'amélioration de leurs résultats.

5 - RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Le Groupe applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chaque pays où il emploie du personnel.

6 - CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Au sein des sociétés françaises, assujetties à la réglementation édictée par le code du travail se rapportant aux émissions de poussières de bois, le Groupe a poursuivi ses investissements pour réduire l'exposition de ses salariés, en concertation avec les instances représentatives du personnel et les directions départementales du travail.

7 - FORMATION

Les budgets temps de formation sont alloués par chaque société en fonction des besoins spécifiques liés à l'activité et à la qualification du personnel.

8 - OEUVRES SOCIALES

Les actions menées s'inscrivent à la fois dans un cadre extra-professionnel et dans l'environnement professionnel du Groupe.

9 - SOUS-TRAITANCE

Le Groupe ne recourt pas à la sous-traitance industrielle.

B - POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe continue à mener l'ensemble de ses actions concernant le personnel, l'environnement et les choix économiques selon un référentiel de Développement Durable du type Responsabilité Sociétale d'Entreprise, guidé par les principes édictés par le Conseil de Surveillance qui exerce les fonctions du comité d'audit depuis décembre 2010.

Le Groupe poursuit ainsi des activités intégrant le Développement Durable à plusieurs niveaux :

Engagement social : Maintenir les emplois dans un environnement sain, socialement responsable et stable.

Engagement environnemental : Préserver les ressources naturelles par l'élimination du gaspillage et la promotion des pratiques écologiques.

Engagement économique : Mener des activités viables sur les plans financier, structurel et organisationnel.

La direction du groupe a par ailleurs pris connaissance :

- des dispositions de la loi du 12 juillet 2010 (n°2010-788) portant engagement national pour l'environnement en matière d'informations sociales et environnementales, et a pris note des termes de la loi Warsmann du 22 mars 2012, qui a reporté l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en la matière. Les nouvelles mentions, telles que prévues par le décret 2012-557 du 24 avril 2012, devront figurer pour la première fois dans les rapports établis en 2013, au titre de l'exercice ouvert le 1er mai 2013 ;

- des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce qui impose également qu'un organisme tiers indépendant vérifie les informations sociales et environnementales, vérification qui donne lieu à un avis transmis à l'assemblée des actionnaires en même temps que le rapport du conseil d'administration (C. com., art. L. 225-102-1, al. 7). Cet avis devra comporter notamment l'attestation que le rapport de gestion présente toutes les informations devant y figurer au regard des obligations légales ou réglementaires (attestation d'exhaustivité). Ces nouvelles obligations (intervention d'un organisme tiers indépendant) seront applicables pour la première fois au titre de l'exercice à clore le 30 avril 2013.

XI ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe possède un département Recherche et Développement travaillant en synergie avec les laboratoires et le personnel scientifique et technique de la faculté d'œnologie de Bordeaux puis du CESAMO (Centre d'Etudes Structurales et d'Analyse des Molécules Organiques). L'équipe de quatre chercheurs mène des travaux de recherche, des missions d'expertise, de conseil œnologique et de formation en collaboration avec divers organismes.

Les résultats des travaux de recherche sont régulièrement diffusés auprès du réseau de clients du Groupe via une lettre d'information et poursuivent plusieurs objectifs : l'innovation technologique, la mise

en évidence des interactions bois de chène-vin, l'adaptation de la gamme de produits aux besoins, l'amélioration de la qualité des produits ainsi que le conseil œnologique et l'accompagnement des clients.

XII EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, le Groupe est en phase de reprendre la participation de 50% détenue par les partenaires de STAVIN (lesquels bénéficient d'une faculté de sortie), cette opération devant en principe se dénouer avant la fin du premier semestre 2012/2013.

XIII INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de notre société au 30 avril 2012 et au 30 avril 2011 figure ci-après. Dans leur rapport sur les comptes annuels établi dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012, les Commissaires aux Comptes ont fait part de leurs observations concernant la sincérité et la concordance de ces informations.

En euros	30 avril 2012	30 avril 2011
Echéances échues	Néant	Néant
Echéances inférieures à 30 jours	2.013.139 euros	1.303.623 euros
Echéances de 30 jours à 60 jours	399 euros	615 euros
Echéances supérieures à 60 jours	170.280 euros	175.940 euros
TOTAL	2.183.818 euros	1.480.178 euros

XIV ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 OCTOBRE 2012

1 - SOUS SA FORME ORDINAIRE

• L'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 8 novembre 2012 d'un dividende de 0,60 € par action composant le capital social.

Sur le plan fiscal, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes, à l'exclusion de ceux visés à l'article 163 quinquies C du Code Général des Impôts, distribués à des personnes

physiques fiscalement domiciliées en France, sont éligibles à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 4.804.040 € serait affecté ainsi :

- à la distribution d'un dividende à concurrence de	3.252.000 euros
- et pour le solde au crédit du compte "Autres réserves"	1.552.040 euros
Total égal au bénéfice à affecter	4.804.040 euros

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

EXERCICES	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Nombre d'actions	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Dividendes nets (euros)	0,60	0,60	0,60
Dividende éligible à l'abattement	0,60	0,60	0,60

• L'Assemblée aura également à se prononcer sur la possibilité pour la société, pendant une période de 18 mois d'acheter et vendre ses propres actions dans la limite de 10% du capital.

• Nous vous demandons en outre de bien vouloir approuver les conventions et opérations visées par le rapport spécial des Commissaires aux comptes et de donner quitus et décharge au Directoire et au Conseil de Surveillance de leur gestion pour l'exercice clos le 30 avril 2012.

• L'Assemblée devra se prononcer sur le renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance venant à expiration. Nous vous proposons à cet égard de renouveler pour une durée de 6 (six) ans venant à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2018, Monsieur Jean François, membre du Conseil de Surveillance sortant.

• L'Assemblée aura également à se prononcer sur le renouvellement du mandat des co-commissaires aux comptes titulaires et suppléant, à savoir :

RAPPORT DE
GESTION DU
DIRECTOIRE
PRESENTE A
L'ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 19
OCTOBRE 2012



18 & 19
FRANÇOIS FRÈRES

. Commissaires aux comptes titulaires :

- Cabinet EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT, représenté par Monsieur Eric Gaboriaud ;
- Cabinet CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIÉS AUDITEURS ET CONSEILS, représenté par Pierre Cléon.

. Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Jérôme Burrier ;
- Monsieur Jean-Yves Martin.

Nous vous proposons de renouveler le mandat des co-commissaires aux comptes titulaires et de Monsieur Jean-Yves Martin en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018. Nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jérôme Burrier, et de le remplacer par Monsieur Claude Cornuot, domicilié 37 rue Elsa Triolet – 21000 Dijon.

En ce qui concerne le renouvellement du mandat de Co-commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Expertise Comptable et Audit, en application de l'article L.822-14 du code de commerce, interdisant aux membres signataires d'une société de Commissaires aux comptes de certifier pendant plus de six exercices consécutifs les comptes des personnes morales faisant appel public à l'épargne, nous vous informons que si ce mandat est renouvelé par votre assemblée, le signataire actuel, Monsieur Eric Gaboriaud sera remplacé par Monsieur Jérôme Burrier.

- Enfin, vous aurez également à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de Surveillance.

2 - SOUS SA FORME EXTRAORDINAIRE

Mise en place de nouvelles délégations

Le Directoire demande à votre assemblée, après avoir entendu les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de lui donner les délégations suivantes :

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital, et ce pour une période maximum de dix-huit mois.

- Délégation à donner au Directoire à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société

Conformément aux dispositions de la loi sur l'Épargne Salariale nous vous soumettons une résolution tendant à autoriser votre Directoire à procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-5 et suivants du Code du travail, remplissant les conditions éventuellement fixées par le Directoire.

Le Directoire établira, conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, au moment où il fera usage de cette autorisation, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence de l'émission sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres.

Ce projet de résolution vous est présenté en conformité avec les dispositions légales. Votre directoire vous invite toutefois à rejeter ledit projet de résolution.

XV PERSPECTIVES

La consolidation de Radoux en année pleine dans les activités vin, elles même bien orientées, l'intégration potentielle des derniers 50 % de STAVIN courant premier semestre 2012/2013 ainsi que les perspectives prometteuses dans les activités whisky, permettent au Groupe d'afficher de nouvelles ambitions de forte croissance pour un chiffre d'affaires proche de 150M€, tout en maintenant sa rentabilité opérationnelle à un niveau toujours élevé.

Par ailleurs la qualité de ses fondamentaux et sa grande solidité financière l'autorisent à une veille permanente très active sur tous les dossiers de croissance externe que légitime sa position de numéro un mondial désormais incontestable sur tous les métiers du bois, liés au vin et aux alcools

Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable, à l'exception de celle relative au projet d'augmentation de capital réservé aux salariés.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

JEAN FRANÇOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
AP JOHN (AUSTRALIE)	LTD	ADMINISTRATEUR
FRANÇOIS FRERES INC (USA)	LTD	ADMINISTRATEUR
STAVIN (USA)	LTD	« DIRECTOR »

JEROME FRANÇOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
AP JOHN (AUSTRALIE)	LTD	ADMINISTRATEUR
CLASSIC OAK AUSTRALIA (AUSTRALIE)	LTD	ADMINISTRATEUR
CLASSIK OAK NEW ZEALAND (NOUVELLE ZÉLANDE)	LTD	ADMINISTRATEUR
SOGIBOIS	SASU	PRÉSIDENT
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	« CHAIRMAN »
DEMPTOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	PRÉSIDENT
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	GÉRANT
TONNELERIA DEMPTOS ESPANA	SA	ADMINISTRATEUR
LA GAILLARDE	SCI	GÉRANT
FAMILIALE FRANÇOIS	SARL	GÉRANT
DEMPTOS SOUTH AFRICA	LTD	« CHAIRMAN »
DEMPTOS LIMITED	LTD	« DIRECTOR »
SPEYSIDE COOPERAGE	LTD	« DIRECTOR »
ISLA COOPERAGE	LTD	« DIRECTOR »
LA DEMIGNIERE	SAS	PRÉSIDENT
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	SARL	GÉRANT
STAVIN (USA)	LTD	« DIRECTOR »
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	LTD	« DIRECTOR »
SPEYSIDE KENTUCKY	LTD	« DIRECTOR »
TONNELLERIE RADOUX USA INC.	LTD	« DIRECTOR »
RADOUX AUSTRALASIA	LTD	« DIRECTOR »

OMBLINE FRANÇOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	MEMBRE DU DIRECTOIRE

NATHALIE MEO

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
FESTIVE FRANCE EVENEMENTS DE BOURGOGNE	SARL	GERANT

PATRICK FENAL

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANÇOIS FRERES	SA	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA	ADMINISTRATEUR
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT LTD	SA	ADMINISTRATEUR

ANNEXES AU
RAPPORT DE
GESTION

RAPPORT DE
GESTION DU
DIRECTOIRE
PRESENTE A
L'ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 19
OCTOBRE 2012



20 & 21
FRANÇOIS FRÈRES

ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AINSI QUE L'UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale des Actionnaires - Durée	Utilisation de la délégation au jour de l'établissement du rapport
-------------------------	---	--

NEANT

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES PERSONNES RESPONSABLES ET PAR LEURS PROCHES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (AMF, REGL. GENERAL, ART. 222-15-3 NOUVEAU)

Personne concernée	Nature de l'opération	Date de l'Opération	Montant de l'Opération
--------------------	-----------------------	---------------------	------------------------

NEANT

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

Mesdames et Messieurs,

En complément du rapport de gestion présenté par le Directoire, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES au titre de l'exercice clos le 30 avril 2012.

Nos Commissaires aux comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

I

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1 STRUCTURE JURIDIQUE ET COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 et suivants du Code de commerce.

La société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il procède à la désignation des membres du Directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres

nommés pour 6 ans, sauf pour les premiers membres qui ont été nommés lors de l'adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance : ceux-ci avaient en effet été nommés pour 3 ans.

L'Assemblée Générale du 26 octobre 2006 ayant renouvelé le mandat de Monsieur Jean François pour une durée de 6 ans, il vous sera proposé lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012 de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans.

Le mandat de Monsieur Patrick FENAL a été renouvelé par l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2010 pour une durée de 6 ans.

Madame Nathalie MEO a été nommée lors de la dernière assemblée générale du 21 octobre 2011, et ce pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017.

S'agissant des membres du Directoire :

- Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Jérôme François a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 21 octobre 2011 pour une durée de 4 années expirant le 21 octobre 2015. Il en est de même pour sa fonction de Président du Directoire ;
- Le mandat de membre du Directoire de Madame Ombline François arrivera à expiration en 2013, lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du Conseil de Surveillance sont présentées en annexe au rapport de gestion établi par le Directoire.

Deux des trois membres du Conseil de Surveillance peuvent être regardés comme répondant aux critères d'indépendance. Le président du Conseil de Surveillance fait partie du groupe familial majoritaire.

1.2 RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.2.1 MISSIONS DU CONSEIL

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance et aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au management toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis concernant, par exemple, un processus commercial ou le développement dans un territoire.

Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux Commissaires aux Comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes, comme le contrôle des Commissaires aux comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du Directoire.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la société. Ce rapport informe le Conseil de Surveillance le plus complètement possible de la marche des affaires sociales.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés (art. L 225-68 al. 5). Ces comptes lui sont présentés par le Directoire dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice (art. D 114).

Chaque année, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice (art. L 225-68 al.6).

Le Conseil de Surveillance tient en outre de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération ;
- choix du président du Directoire ;
- attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire si les statuts le permettent ;
- cooptation des membres du Conseil de Surveillance ;
- autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ;
- nomination des membres des commissions ;
- répartition des jetons de présence ;
- autorisation de cautions, avals et autres garanties ;
- cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participation et les constitutions de sûretés.

Le Conseil de Surveillance est également compétent pour décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire (art. L 225-65).

1.2.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2012.

Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions.

Dates	Ordre du jour
22 juillet 2011	Examen des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2011 arrêtés par le Directoire
21 octobre 2011	Répartition des jetons de présence – Rémunérations du président du Conseil de Surveillance et du Directoire – Renouvellement de membres du directoire – Nomination d'un vice-président du Conseil de Surveillance
18 novembre 2011	Projets de croissance externe
12 janvier 2012	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant le premier semestre de l'exercice en cours – Projets de croissance externe
13 avril 2012	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 9 premiers mois de l'exercice (31/01/12) – Questions diverses

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social. Toutefois, les réunions peuvent avoir lieu par voie de visio-conférence.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ



22 & 23
FRANÇOIS FRÈRES

1.2.3 CONVENTIONS « RÉGLEMENTÉES » ET « DÉCLARABLES »

Conventions dites « réglementées »

Des conventions anciennes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Conventions dites « déclarables »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

S'agissant des conventions antérieures, conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé aux dirigeants qui en ont informé le Commissaire aux Comptes.

1.3 EXISTENCE ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS INSTITUÉS PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Eu égard à la taille de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le Conseil de Surveillance n'avait pas jugé utile jusqu'à maintenant de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

Depuis l'ordonnance du 8 décembre 2008, l'article L. 823-19 du Code de commerce fait notamment obligation à toutes les personnes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de constituer un comité d'audit.

A noter que peuvent être exemptées de comité d'audit les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance, et de rendre publique sa composition.

Le comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le comité d'audit doit en outre émettre une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Compte tenu de la taille, de la structure de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et des risques liés à son activité, le Conseil de Surveillance a décidé lors de la réunion du 29 octobre 2010 de remplir lui-même les fonctions du comité d'audit, conformément aux dispositions rappelées ci-avant.

Il est précisé :

- que la présidence du Conseil réuni en comité d'audit est assurée par le Président du Conseil de Surveillance, celui-ci n'ayant aucune fonction exécutive au sein de la société ;
- Que le comité d'audit ne comprend pas de membre indépendant et spécifiquement compétent en matière comptable et financière, celui-ci n'étant pas requis par la loi lorsque les compétences du comité d'audit sont attribuées au conseil.

1.4 PARITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, les SA dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé doivent prendre les décisions nécessaires pour atteindre la proportion d'au minimum 20 % de membres de chaque sexe dans les conseils de surveillance à partir de 2014 et d'au moins 40 % à partir de 2017.

Plus généralement, tout conseil doit dorénavant être « composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes ».

De manière immédiate, dans les sociétés concernées, si la plus prochaine assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance, alors au moins un représentant de l'autre sexe doit être nommé si celui-ci n'est pas représenté au conseil.

La loi précise que :

- les nouvelles nominations qui n'ont pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du conseil seront nulles ;
- cette nullité n'entraînera pas celle des délibérations du conseil auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Dans le cadre de ces dispositions, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES a procédé à la nomination lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 octobre 2011 d'un membre du sexe féminin, à savoir Nathalie Méo. Un membre sur trois du Conseil de Surveillance est donc un représentant du sexe féminin.

1.5 PRÉCISIONS DIVERSES

Le Conseil de Surveillance de la société Tonnellerie François Frères se réfère jusqu'à présent au Code de gouvernance proposé par l'AFEP et le MEDEF, et notamment à ses recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, faute d'un code mieux adapté.

Avec la parution en décembre 2009 du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, il existe désormais une alternative mieux adaptée à la taille et à la structure d'actionnariat de la société Tonnellerie François Frères.

Le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2010 a donc pris la décision de se référer désormais à ce Code MiddleNext. Le Conseil a notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance ». Il en est de même des recommandations, que la société prend pour référence, étant précisé que la nature de la société, le caractère majoritairement familial de son actionnariat, rendent non applicables à ce stade différentes préconisations,

qui sont en outre susceptibles de représenter une charge supplémentaire pour une société de taille moyenne et de telles contraintes ne paraissent imposées qu'au résultat de problèmes intervenus dans de grands groupes au capital extrêmement éclaté.

Au titre de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler quant aux points de vigilance du Code MiddleNext.

II LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SA TONNELLERIE FRANÇOIS FRÈRES

2.1 OBJECTIF DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ainsi, le système de contrôle interne est, chez FRANCOIS FRERES :

- un dispositif visant à créer et maintenir une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers, et juridiques, auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
- un dispositif permettant de garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, afin que le patrimoine du Groupe soit sauvegardé.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques d'erreurs ou de fraudes aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

2.2 ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et plus généralement du Groupe FRANCOIS FRERES sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour.

2.3 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MAÎTRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

Au sein du Groupe FRANCOIS FRERES, les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Directoire, les Présidents de filiales,
- la Direction Financière, notamment en matière de gestion de trésorerie, consolidation, communication financière.

2.3.1 Le Directoire définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place au sein du Groupe. A cet égard, le Directoire est en relation permanente avec la Direction Financière et les Managers de filiales. Il est à ce titre précisé que chaque filiale du Groupe est dotée d'un Manager distinct.

Le Directoire organise annuellement une réunion de gestion du Groupe, au cours de laquelle le Directoire, les Managers de filiales, la Direction Financière, et les principaux cadres du Groupe, évoquent la marche des affaires, tentent de détecter les risques afin de les anticiper.

Au niveau des filiales du Groupe, il convient de préciser que les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place. Les actes hors du cours normal des affaires sont contrôlés régulièrement par l'équipe de Direction de la société mère.

2.3.2 * La Direction Financière du Groupe est également en relation permanente avec les directeurs comptables de chaque filiale, et assure une mission de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la Trésorerie (gestion centralisée de la trésorerie des sociétés françaises, suivi des trésoreries des filiales étrangères) et en matière de consolidation (les opérations de consolidation annuelles et semestrielles sont pilotées par la Direction Financière).

Il existe également un système de reporting mensuel financier, portant sur les principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaires réalisé par pays, par type de produit, prix moyen de vente, investissements réalisés, fûts produits...).

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ



24 & 25
FRANÇOIS FRÈRES

Ces informations financières sont élaborées par les systèmes comptables propres à chaque société et permettent à la Direction Financière et au Directoire de suivre l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe afin de les comparer aux budgets fixés au début de l'exercice. Il est à noter sur ce point qu'une fois par an, les filiales communiquent au Groupe leurs prévisions budgétaires.

Il est établi un budget consolidé qui servira de base de comparaison pour les résultats mensuels. Ce budget ne fait généralement pas l'objet d'une réactualisation.

Ces informations financières sont d'ailleurs rapprochées des consolidations semestrielles et annuelles établies par la Direction Financière du Groupe, et ce afin d'analyser les causes de divergences éventuelles.

* Plus particulièrement, concernant la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, Société mère, la Direction Financière assure les missions de contrôle interne suivantes.

La Direction Financière gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Direction Financière contribue, à l'élaboration de l'information financière.

La tenue de la comptabilité générale de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est centralisée. Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité. Dans ce cadre, ils procèdent notamment à un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrés avec des informations externes de tous ordres (confirmation directe des tiers ; rapprochement bancaire ; ...).

La Direction Financière effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires. A partir de ces éléments et d'informations complémentaires d'autres sources, elle effectue un contrôle de second niveau des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations. Elle travaille en liaison directe avec la direction pour lui communiquer notamment toute information comptable de pilotage de l'entreprise ainsi qu'un suivi régulier de trésorerie.

* Gestion et prévention du risque de change : compte tenu de l'exposition de la société au risque de change, une politique de couverture est mise en place, spécialement sur les devises nord-américaines.

Sur ce point, la politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, et non de prendre des positions spéculatives. Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

* La Direction Financière assure également la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes et du Conseil de Surveillance.

2.3.3 Assurances : Le Groupe FRANCOIS FRERES est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

. Dommages aux biens et pertes d'exploitations (contrat groupe applicable aux sociétés française, espagnole, et une société écossaise) :

- bâtiments, risques locatifs et matériels en valeur à neuf,
- marchandises,
- recours des voisins et tiers,
- garantie automatique des investissements.

. Responsabilité civile (contrat groupe applicable aux sociétés française, espagnole, irlandaise, et une société écossaise)

. Assurance Transport Maritime (contrat groupe applicable à toutes les sociétés du groupe)

. Flotte automobile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)

. Assurance des mandataires sociaux

2.4 PROCÉDURES EXTERNES DE CONTRÔLES

2.4.1 Les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

Il convient de préciser que la société est dotée de deux Commissaires aux Comptes titulaires et de deux Commissaires aux Comptes suppléants, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux Comptes actuels sont les suivants :

Commissaires aux comptes titulaires :

- Cabinet Expertise Comptable et Audit, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.
- SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Jérôme Burrier, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

- Monsieur Jean-Yves Martin, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

L'Assemblée Générale annuelle du 19 octobre 2012 sera appelée à statuer sur le renouvellement des mandats de ces Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants.

Les filiales opérationnelles, françaises et étrangères, nomment des Commissaires aux Comptes ou des auditeurs dans le cadre des réglementations applicables.

2.4.2 Les certifications de qualité :

Certaines filiales du Groupe bénéficient de la certification norme ISO 9001 (version 2000 - système de management de la qualité). La filiale hongroise bénéficie de la norme ISO 14001 (protection de l'environnement). Ces certifications sont à jour de renouvellement.

Enfin, il convient d'ajouter qu'une de nos tonnellerie françaises bénéficie d'un label de qualité réservé aux sociétés françaises. Il s'agit du label « CTBA » (centre technique du bois et de l'ameublement). Ce certificat de qualité est délivré pour la fabrication de fûts de tradition française sur la base des critères suivants :

- caractéristiques dimensionnelles,
- caractéristiques qualitatives,
- maîtrise des constituants.

3 PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE (AGOA)

• La justification du droit de participer à l'AGOA résulte de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée (C. com., art. R. 225-85).

Ainsi, seuls pourront participer à l'AGOA les actionnaires dont les actions font l'objet, le troisième jour ouvré à zéro heure (heure de Paris) précédant l'AGOA, d'un enregistrement comptable à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

La notion d'enregistrement comptable est définie à l'article 570-3 du RG AMF (« l'enregistrement comptable de la négociation aux comptes de l'acheteur et du vendeur est effectué dès que leur teneur de compte conservateur a connaissance de l'exécution de l'ordre ; cet enregistrement comptable vaudra inscription en compte et emportera transfert de propriété, à la date mentionnée à l'article 570-2 »).

Le vote exprimé, comme le pouvoir consenti, par l'actionnaire qui cède ses titres avant le troisième jour

précédant l'AGOA sera invalidé, et seul le vote exprimé par le cessionnaire sera pris en compte. L'intermédiaire habilité teneur de compte doit alors informer la société ou son prestataire teneur de compte.

Lorsque les titres sont cédés dans les trois jours précédant l'AGOA, le changement d'actionnaire n'a pas à être pris en compte par l'intermédiaire habilité ou par la société et reste sans effet sur la liste des actionnaires participants.

• L'ordonnance du 23 juin 2010 a refondu les dispositions applicables à la représentation des actionnaires en assemblée générale, notamment en élargissant le nombre de bénéficiaires auxquelles une procuration peut être donnée par l'actionnaire. Comme par le passé, celui-ci peut donner mandat à un autre actionnaire ou à son conjoint, et lors de toute assemblée tenue à compter du 1er janvier 2011, il peut se faire représenter par :

- le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ;
- toute autre personne physique comme toute personne morale de son choix.

Le mandat, comme sa révocation, sont écrits et la société doit en permettre la notification par voie électronique. Le mandataire (sauf lorsqu'il s'agit du conjoint ou du partenaire d'un pacte civil de solidarité) doit informer l'actionnaire représenté de tout fait permettant à ce dernier de mesurer le risque que le mandataire poursuive un intérêt autre que le sien. Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit :

- contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la société ;
- est membre de l'organe de gestion, d'administration ou de surveillance de cette société, ou d'une personne qui la contrôle ;
- est employé par la société ou par une personne qui la contrôle ;
- est contrôlé ou exerce une fonction visée aux deux points précédents dans une personne ou une entité contrôlée par une personne qui contrôle la société (i.e. dans des sociétés « soeurs » sous contrôle commun) ;
- a un lien familial avec une personne physique placée dans l'une des situations énumérées ci-dessus.

Cette information doit intervenir sans délai lorsque survient l'un des faits ci-dessus, quand bien même le mandat comporterait des instructions de vote. À défaut par l'actionnaire de confirmer expressément le mandat, celui-ci est caduc et le mandataire doit notifier cette caducité sans délai à la société (C. com., art. L. 225-106-1).

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ



26 & 27
FRANÇOIS FRÈRES

4 PRINCIPES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Dans le cadre du montant global annuel déterminé par l'assemblée générale annuelle, le Conseil de Surveillance a décidé d'approuver le principe de répartition des jetons de présence de façon égalitaire, sauf en cas d'absences répétées de membres du conseil aux séances.

Le Conseil de Surveillance approuve également annuellement la rémunération allouée le cas échéant au président du conseil.

S'agissant de la rémunération allouée au Président du Directoire, celle-ci est fixée par le Conseil de Surveillance et est composée d'un montant fixe et d'un avantage en nature consistant en un véhicule.

Il est précisé que s'agissant des autres mandataires sociaux :

- ceux-ci ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

En tout état de cause, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES devra soumettre à la procédure « renforcée » des conventions réglementées et aux autres conditions prévues par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce les engagements nouveaux éventuels (ou la modification d'engagements antérieurs) pris au bénéfice des mandataires sociaux qui correspondent à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci. La soumission à l'approbation de l'assemblée générale devra faire l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire.

5 MENTIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Rien de particulier à signaler sur ce point.

6 CONCLUSION

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le Directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Le Président du Conseil de Surveillance

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Exercice clos le 30 Avril 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre

à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et

de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président..

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 25 juillet 2012
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN
BROICHOT ET ASSOCIES
REPRÉSENTÉE PAR
PIERRE CLEON

EXPERTISE COMPTABLE
ET AUDIT
REPRÉSENTÉE PAR
ERIC GABORIAUD

RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES

RAPPORT DU
CONSEIL
SURVEILLANCE



28 & 29
FRANÇOIS FRÈRES

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2012 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2012, la société a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 27.277.478 euros

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice s'élevant à 4.804.040 euros.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012. Nous n'avons également pas de commentaires particuliers à formuler en ce qui concerne les fonctions de comité d'audit exercées directement par le conseil.

Enfin, nous tenons à remercier tous les collaborateurs du groupe, dont les efforts et le soutien de l'action du Directoire ont permis la concrétisation des résultats qui sont soumis à votre approbation.

Le Conseil de Surveillance

COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDÉ AU 30 AVRIL 2012

Actif en milliers d'euros	Note	30/04/2012 IFRS	30/04/2011 IFRS
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	4.3	1 669	1 552
Ecart d'acquisition	4.2	43 567	20 274
Immobilisations incorporelles	4.1	45 236	21 826
Immobilisations corporelles	4.1	26 881	17 923
Impôts différés actifs	4.4	3 105	2 680
Autres actifs financiers		689	629
Total actif non courant		75 911	43 058
Actif courant			
Stocks et en-cours	4.5	127 857	112 296
Créances clients	4.6	35 154	25 739
Autres créances d'exploitation	4.6	4 590	4 435
Disponibilités	4.7	23 959	17 942
Total actif courant		191 560	160 412
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Total actif		267 471	203 470

BILAN CONSOLIDÉ AU 30 AVRIL 2012

Passif en milliers d'euros	Note	30/04/2012 IFRS	30/04/2011 IFRS
Capitaux propres			
Capital social	4,8	8 672	8 672
Réserves consolidées		151 094	140 246
Ecarts de conversion capitaux propres	4,8	255	(3 360)
Résultat consolidé		15 910	14 248
Ecarts de conversion résultat		191	(148)
Total des capitaux propres du Groupe		176 122	159 658
Intérêts minoritaires réserves		1 826	1 577
Intérêts minoritaires résultat		184	135
Total capitaux propres		178 132	161 370
Passif non courant			
Provisions	4,9	378	170
Impôt différé passif	4,15	2 683	1 759
Dettes financières long terme	4,11 et 4,12	22 952	4 549
Engagements de retraite	4,10	999	679
Total Passif non courant		27 012	7 157
Passif courant			
Dettes fournisseurs		13 786	11 121
Autres dettes d'exploitation		11 340	6 716
Dettes financières court terme	4,11 et 4,12	37 201	17 106
Total Passif courant		62 327	34 943
Passifs non courants destinés à être cédés		0	0
Total passif courant et non courant		89 339	42 100
Total Passif		267 471	203 470

BILAN
CONSOLIDÉ



30 & 31
FRANÇOIS FRÈRES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros	Note	30/04/2012	30/04/2011
		Exerc. 12 mois IFRS	Exerc. 12 mois IFRS
Chiffre d'affaires	3,2	115 022	109 551
Production stockée		683	(336)
PRODUITS EXPLOITATION		115 705	109 215
Achats de matières et marchandises		(50 821)	(50 974)
Variation de stocks matières et marchandises		(1 416)	(123)
MARGE BRUTE		63 468	58 118
Autres achats et charges externes		(13 042)	(11 879)
VALEUR AJOUTEE		50 426	46 239
Subventions d'exploitation		0	0
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 416)	(1 307)
Charges de personnel		(23 632)	(21 194)
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION		25 378	23 738
Repr Prov et Transfert de charges	5,4	1 326	1 574
Autres produits		274	204
Dotations aux comptes d'amortissements	4,1	(2 261)	(2 200)
Dotations aux comptes de provisions	5,4	(1 321)	(1 171)
Autres charges de gestion courante		(160)	(142)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		23 236	22 003
Autres éléments d'exploitation	5,2	(755)	7
RESULTAT OPERATIONNEL DES ACTIVITES POURSUIVIES		22 481	22 010
Produits financiers	5,3	2 483	1 310
Charges financières	5,3	(1 566)	(2 422)
RESULTAT FINANCIER	5,3	917	(1 112)
RESULTAT AVANT IMPOT		23 398	20 898
Impôt sur les bénéfices	5,7	(7 312)	(6 512)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		16 086	14 386
RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES		0	0
RESULTAT NET		16 086	14 386
dont Part du Groupe		15 910	14 248
dont Part des Minoritaires		176	138
Résultat par action	5,9		
de base (résultat net)		2,94	2,63
de base (résultat net des activités poursuivies)		2,94	2,63
dilué (résultat net)		2,94	2,63
dilué (résultat des activités poursuivies)		2,94	2,63

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (retraitements des éléments constatés en capitaux propres)

En milliers d'euros	30/04/2012	30/04/2011
Résultat net consolidé	16 086	14 386
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente		
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		
Différences de conversion	4 114	(1 517)
Autres		
Autres éléments du résultat global (passés en capitaux propres et nets d'impôts)	4 114	(1 517)
Résultat global consolidé	20 200	12 869
Dont résultat global part du groupe	19 864	12 745
Dont résultat global part des minoritaires	336	124
Résultat global par action (euros)	3,66	2,35
Résultat global dilué par actions (euros)	3,66	2,35

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

En milliers d'euros	30/04/2012	30/04/2011
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	16 086	14 386
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 873	2 503
Plus et moins value de cession	(10)	18
Quote-part de subvention d'investissement	(79)	(64)
Variation des impôts différés	798	939
Marge brute d'autofinancement	19 668	17 782
Variation de stocks	1 324	(728)
Variation des comptes clients et comptes rattachés	148	(1 595)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	(3 017)	1 419
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	18 123	16 878
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 293)	(2 334)
Variation des immobilisations financières	(234)	(303)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	81	82
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	(40 683)	
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(43 129)	(2 555)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires	(3 290)	(3 286)
Variation des dettes financières à court terme	7 268	(5 300)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	29 185	17
Remboursements d'emprunts à LMT	(2 908)	(2 689)
Variation des autres dettes financières	(741)	(629)
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	24	(18)
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	29 538	(11 905)
D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	1 485	(412)
E. TRESORERIE A L'OUVERTURE	17 942	15 936
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	23 959	17 942

COMPTE DE
RESULTAT
CONSOLIDE

TABLEAU DE
FINANCEMENT
CONSOLIDE



32 & 33
FRANÇOIS FRÈRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Attribuable aux actionnaires de la Société				Intérêts minoritaires		TOTAL	
	CAPITAL SOCIAL	RESERVES CONSOLIDEES	ECART CONV	RESULTAT CONSOLIDE	ECART CONV RESULTAT	INT.MINO RESERVES	INTERETS MINO RESULT	
			CAPITAUX PROPRES					
30 - AVR - 09	8 672	114 204	(6 320)	17 229	(115)	1 099	211	134 980
AFFECTATION RESULTAT		17 229		(17 229)		211	(211)	
DIVIDENDES VERSES PAR TTF		(3 252)						(3 252)
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						(31)		(31)
RESULTAT 30/04/10				15 129			168	15 297
VARIATION ECART CONV .CAP. PROP.			4 012			164		4 176
ECART CONVERSION REST N					303		11	314
ECART CONVERSION REST N-I		(115)			115			
30 - AVR - 10	8 672	128 066	(2 308)	15 129	303	1 443	179	151 484
AFFECTATION RESULTAT		15 129		(15 129)		179	(179)	
DIVIDENDES VERSES PAR TTF		(3 252)						(3 252)
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						(34)		(34)
RESULTAT 30/04/11				14 248			138	14 386
VARIATION ECART CONV .CAP. PROP.			(1 052)			(11)		(1 063)
ECART CONVERSION REST N					(148)		(3)	(151)
ECART CONVERSION REST N-I		303			(303)			
30 - AVR - 11	8 672	140 246	(3 360)	14 248	(148)	1 577	135	161 370
AFFECTATION RESULTAT		14 248		(14 248)		135	(135)	
DIVIDENDES VERSES PAR TTF		(3 252)						(3 252)
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						(38)		(38)
RESULTAT 30/04/12				15 910			176	16 086
VARIATION ECART CONV .CAP. PROP.			3 615			152		3 767
ECART CONVERSION REST N					191		8	199
ECART CONVERSION REST N-I		(148)			148			
30 - AVR - 12	8 672	151 094	255	15 910	191	1 826	184	178 132

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 30/04/2012

INFORMATIONS COMPTABLES

En date du 9 juillet 2012, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 avril 2012. François Frères est une société anonyme cotée immatriculée en France.

I PRINCIPES COMPTABLES

1.1 GÉNÉRALITÉS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 30 avril 2012 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 avril 2012 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 avril 2012.

Les options de première application des normes IFRS retenues par le Groupe lors de la transition aux IFRS sont les suivantes :

- ne pas procéder au retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1er mai 2004
- appliquer la norme IFRS 2 (« Paiement en actions ») sur les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas acquis au 1er janvier 2005 (aucun plan concerné).

Le Groupe n'a pas retenu l'option de comptabiliser en capitaux propres au 1er mai 2004 les écarts actuariels non comptabilisés au 30 avril 2004, comme cela est permis par la norme IFRS 1, ces écarts étant non significatifs.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants.

Au cours de la période, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC entrés en vigueur au 30 avril 2012. Ces nouvelles normes sont :

- Amendements améliorations des IFRS (mai 2010) - IAS 1, IAS 21, IAS 28, IAS 31, IAS 32, IAS 34, IAS 39, IFRS 3 et IFRS 7,
- IAS 24 révisée - Allègement des informations à fournir par les entreprises publiques et précisions apportées à la définition d'une partie liée
- Amendement d'IFRIC 14 - Amendement Paiements d'avance d'exigences de financement minimal
- IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec instruments de capitaux propres

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er mai 2011, le groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Amendement à IAS 1 - Présentation des éléments du résultat global consolidé
- Amendements à IFRS 7 - Informations à fournir sur les instruments financiers

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne et ne pouvant pas être anticipés :

- IAS 12 - Amendement impôts différés ;
- IAS 19 révisée - Avantages au personnel ;
- Amendement IAS 27 - Etats financiers individuels ;
- IAS 28 révisée - Participations dans les sociétés associées et des co-entreprises ;
- IFRS 9 - Instruments financiers : classement évaluation des actifs financiers ;
- IFRS 10 - Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 - Accords conjoints ;
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités ;
- IFRS 13 - Evaluation à la juste valeur.

Le processus de détermination par François Frères des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES

1.2.1 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers des sociétés dont le Groupe François détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

Les sociétés pour lesquelles le contrôle est partagé avec un partenaire, sont consolidées par intégration proportionnelle. Il s'agit du sous-groupe Trust (Trust International, Trust Hungary et Quercus), Stavin Inc et Radoux RSA.

Les filiales sont consolidées à partir de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 2.1.

1.2.2 ELIMINATION DES OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés

1.2.3 DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de François Frères S.A. et ses filiales au 30 avril de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

1.2.4 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation François Frères. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres)
- Taux historique pour les capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes étaient les suivants (€ contre devise) :

		TAUX DE CLÔTURE		TAUX MOYEN	
		Avr. 2012	Avr. 2011	Avr. 2012	Avr. 2011
ETATS UNIS	USD	1,3214	1,4860	1,36706	1,3312
AUSTRALIE	AUD	1,2684	1,3560	1,31076	1,3948
HONGRIE	FT	289,85	264,50	287,28	276,44
AFRIQUE DU SUD	RD	10,2304	9,7994	10,2879	9,4980
NOUVELLE ZÉLANDE	NZD	1,6133	1,8414	1,69025	1,7998
CHINE	HKD	10,2526	11,5427	10,632	10,3506
ECOSSE	GBP	0,8129	0,8917	0,8579	0,8505

1.2.5 OPÉRATIONS EN DEVISE

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 30/04/2012



34 & 35
FRANÇOIS FRÈRES

1.2.6 ESTIMATIONS DU GROUPE

L'établissement des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, implique d'effectuer des estimations et de retenir certaines hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les postes d'actifs et de passifs dont la valeur nette est susceptible d'être modifiée significativement par des changements dans les estimations faites par le Groupe sont les dépréciations d'actifs non financiers (note 4.2), les provisions et passifs éventuels (note 4.9), les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 4.10), et la reconnaissance des impôts différés actifs (note 4.4).

Toutefois, l'impact au sein du Groupe François des estimations est très limité.

1.3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES AUX DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

1.3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes (pour ceux antérieurs au 1er mai 2011), des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs nets identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation est réalisé par UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables, dans lesquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. La valeur d'utilité de ces UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais de développement sont immobilisés lorsque les projets permettent de générer individuellement des avantages économiques futurs probables. En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement qui ne remplissent pas les conditions, sont enregistrés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les autres immobilisations incorporelles acquises ou créées par le groupe François sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée. Ces évaluations à la juste valeur sont réalisées par des évaluateurs indépendants quand il en est jugé nécessaire.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de marques.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels sont amorties sur leur durée d'utilisation. Les durées d'utilité constatées sur les logiciels varient de 3 à 5 ans.

Les marques considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Leur durée d'utilité est néanmoins réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Les valeurs comptables des actifs non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. La méthode utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

1.3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été acquises suite à un regroupement d'entreprises diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du groupe (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

1.3.3 STOCKS ET EN-COURS

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré. Les produits finis ont été valorisés à leur coût de production. Les marges figurant dans les stocks de marchandises des filiales ont été éliminées.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont dépréciés si leur valeur de revente est inférieure à leur valeur comptable.

1.3.4 CRÉANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances font l'objet d'une analyse individuelle. Une provision est constituée en fonction du risque estimé.

1.3.5 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions (le cas échéant).

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

Les comptes consolidés du Groupe François enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de la constatation d'un écart d'évaluation sur un terrain,
- de la comptabilisation des engagements de retraite,
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

1.3.6 TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

1.3.7 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont inscrites en « produits constatés d'avance ». Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

1.3.8 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions pour hausse de prix sont annulées.

1.3.9 PROVISIONS POUR RISQUES

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce aux tiers concernés et d'un plan détaillé approuvé par la direction ou d'un début d'exécution.

1.3.10 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2000/2001 pour les sociétés françaises, une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (153 K€) avait été comptabilisé en charge exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (137 K€) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (16 K€).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font désormais l'objet d'une provision.

Le Groupe comptabilise ses engagements de retraite ou assimilés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du Personnel ». Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite et en fonction des législations des différents pays dans lesquels le Groupe François est présent. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'évolution des salaires et de rentabilité des placements à long terme et des conditions économiques propres à chaque pays. Pour les indemnités de départ à la retraite, le calcul est effectué en projetant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans le Groupe François. Les provisions figurant au passif sont nettes des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ces engagements.

Pour les régimes à **cotisations définies**, le Groupe verse des primes à un organisme externe. Ces cotisations sont comptabilisées en charge lorsqu'un employé a rendu des services en échange de ces cotisations.

Pour les régimes à **prestations définies**, la méthode actuarielle utilisée pour valoriser l'engagement net est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est valorisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat à partir de l'exercice suivant leur constatation pour la partie excédant un corridor fixé à 10% du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires (méthode dite du « corridor »). Le calcul est effectué par des actuaires indépendants qualifiés.

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/04/2012



36 & 37
FRANÇOIS FRÈRES

1.3.11 PROVISIONS POUR LITIGES

Elles sont constituées à la clôture de l'exercice pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Elles sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus et de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis.

1.3.12 EMPRUNTS

Les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts de mise en place.

1.3.13 INSTRUMENTS FINANCIERS

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le risque global du Groupe est principalement un risque export net en dollar américain. Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

Le Groupe gère le risque de taux de manière centralisée en ayant recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

Comptabilisation

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont, conformément aux normes, évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur (si leur montant est significatif).

1.3.14 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers au Groupe, les mouvements internes étant éliminés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport et autres frais facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transports supportés par le Groupe sont inclus dans les charges externes.

1.3.15 ENGAGEMENTS DONNÉS

Le Groupe n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes

1.3.16 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription d'actions.

1.3.17 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des coûts liés à des plans de restructuration ;
- des pertes de valeur d'actifs y compris des goodwill ;
- frais de prise de contrôle ;
- des litiges et autres pertes, profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts ;
- du résultat net des sociétés mises en équivalence.

1.3.18 RÉSULTAT FINANCIER

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions (hors avantages du personnel) ;
- la variation des instruments financiers ;
- le résultat de change sur opérations financières.

1.3.19 Paiements fondés en actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions accordées aux dirigeants ou salariés du Groupe n'est en cours à la clôture de l'exercice 2012.

1.3.20 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs.

II PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1 SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

SOCIÉTÉ	PAYS	SIÈGE SOCIAL	% DET	% INTERET	METHODE
TONNELLERIE FRANCOIS	Française	ST ROMAIN			
TONNELLERIE DEMPTOS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
BOUYOUD	Française	ST SAUVEUR	100%	100%	IG
TRONCAIS BOIS MERRAINS	Française	URCAY	100%	100%	IG
TREUIL	Française	BRIVE	100%	100%	IG
FOUDRERIE					
JOSEPH FRANCOIS	Française	BRIVE	100%	100%	IG
BOUYOUD DISTRIBUTION	Française	BRIVE	100%	100%	IG
SOGIBOIS	Française	ST ANDRE DE CUBZAC	100%	100%	IG
LAGREZE	Française	LES ESSEINTES	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES					
MANAGEMENT	Française	SAINT ROMAIN	100%	100%	IG
DEMPTOS NAPA	Américaine	NAPA	95.04%	95.04%	IG
FRANCOIS INC	Américaine	SAN FRANCISCO	100%	100%	IG
DEMPTOS ESPANA	Espagnole	LOGRONO	100%	100%	IG
TRUST INTERNATIONAL	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	IP
TRUST HONGRIE	Hongroise	SZIGETVAR	50%	50%	IP
DEMPTOS SOUTH AFRICA	Sud Africaine	PAARL	100%	100%	IG
AP JOHN	Australienne	TANUNDA	95%	95%	IG
QUERCUS LLC	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	IP
SCI LUZANNE	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
CLASSIC OAK NZ	Néo-zélandaise	WELLINGTON	100%	100%	IG
CLASSIC OAK AUS	Australienne	BELROSE	100%	100%	IG
NV CONSEILS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
AROBOIS	Française	GAGNAC/CERE	100%	100%	IG
DEMPTOS YANTAI	Chinoise	PENGLAI	100%	100%	IG
DEMPTOS Limited	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
SPEYSIDE Cooperage	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
ISLA Cooperage	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
STAVIN Inc	Américaine	CORTE MADERA	50%	50%	IP
TONN. FRANCOIS FRERES Ltd	Irlandaise	DUBLIN	100%	100%	IG
SPEYSIDE KENTUCKY	Américaine	SHEPHERDSVILLE	100%	95,04%	IG
CAMLACHIE Cooperage	Ecossaise	GLASGOW	100%	95,04%	IG
TONNELLERIE RADOUX	Française	JONZAC	100%	100%	IG
SCIAGE DU BERRY	Française	MEZIERES EN BRENNE	100%	100%	IG
VICTORIA	Espagnole	HARO LA RIOJA	100%	100%	IG
RADOUX USA Inc	Américaine	SANTA ROSA	100%	100%	IG
RADOUX South Africa	Sud Africaine	STELLENBOSCH	50%	50%	IP
RADOUX Australasia	Australienne	BELROSE	100%	100%	IG

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/04/2012



38 & 39
FRANÇOIS FRÈRES

2.2 EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre a évolué au cours de l'exercice de la façon suivante :

Le Groupe a porté sa participation à 100 % dans la société AROBOIS (spécialisée dans la fabrication de produits œnologiques), contre 50 % auparavant, avec effet au 1er mai 2011. Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire de 226 K€ :

(en milliers d'euros)

Prix d'acquisition	834
Juste valeur des actifs nets acquis	608
Ecart d'acquisition Arobois au 30 avril 2012 (note 4.2)	226

Le Groupe a acquis une nouvelle tonnellerie en Ecosse, CAMLACHIE Cooperage, consolidée à compter du 16 juin 2011. Cette société se situe à Glasgow à proximité des grandes distilleries de la région, et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 3 M€. Cette implantation supplémentaire en Ecosse permet au Groupe de compléter son organisation sur place et de devenir incontournable sur ce marché. Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire de 1 854 K€.

(en milliers d'euros)

Prix d'acquisition	2 873
Juste valeur des actifs nets acquis	1 019
Ecart d'acquisition Camlachie au 1er mai 2011	1 854
Variation de change £/€	184
Ecart d'acquisition Camlachie au 30 avril 2012 (note 4.2)	2 038

Le Groupe a acquis le Groupe Radoux (composé des entités Radoux France, Sciage du Berry, Tonnellerie Victoria, Radoux Afrique du Sud, Radoux USA et Radoux Australasia) en date du 29 mars 2012 pour une valeur d'entreprise de 45,3M€. Cette acquisition lui permet de s'implanter sur le marché du cognac et d'élargir significativement sa part de marché avec les marques Radoux (fûts et grands contenants) et Pronektar (produits œnologiques). Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire de 18 598 K€. Les comptes Pro-forma hors acquisition du Groupe Radoux figurent en note 7 de l'annexe.

En milliers d'euros

Prix d'acquisition	26 953
Juste valeur des actifs nets acquis	8 355
Ecart d'acquisition Pôle Radoux au 30 avril 2012 (Note 4.2)	18 598

L'existence d'un écart d'acquisition est attribuable à la rentabilité des sociétés reprises et aux synergies attendues de ces acquisitions.

Il a été décidé de procéder à la transmission Universelle du Patrimoine (TUP) de la société TONNELLERIE PROVENCALE au sein de FOUDRERIE FRANCOIS.

2.3 SOCIETES NON CONSOLIDEES

François Frères ne consolide pas les participations suivantes en raison de l'intérêt négligeable qu'elles représentent au regard de l'image fidèle :

- 50% de la société australienne Cpak Pty Ltd (filiale de Classic Australie)
- 25% de la société française Stavard (filiale de Staviv Inc)
- 50% de la société Vinissimo (filiale de Classic Australie)

III INFORMATION SECTORIELLE

3.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le principal Directeur opérationnel (CODM) au sens de l'IFRS 8 est le Président du Directoire. L'analyse du découpage sectoriel du Groupe a été réalisée sur la base du reporting interne.

Le Groupe exerce son activité principale dans les métiers de la tonnellerie.

Les autres activités du Groupe (foudrerie, produits de boiserie...), demeurant mineures par rapport à la tonnellerie, n'ont pas à être présentées séparément.

L'activité « fûts à whisky » fait partie intégrante de l'activité tonnellerie. Cette analyse a d'ailleurs été faite par les sociétés du secteur qui sont cotées et traduit la présentation du reporting interne du Groupe.

Le Groupe François n'a pas à présenter d'information particulière par secteur d'activité. En revanche, des informations sectorielles par secteur géographiques figurent ci-dessous.

3.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Ventes externes

En milliers d'euros	30/04/2012	30/04/2011
France	15 540	14 815
USA	29 074	26 001
Europe	34 878	34 266
Océanie et		
Afrique du sud	18 736	18 574
Autres zones	16 794	15 895
TOTAL	115 022	109 551

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	30/04/2012	30/04/2011
France	38 353	12 211
USA	12 039	10 779
Europe	10 654	6 298
Océanie et		
Afrique du sud	11 693	11 030
Autres zones	67	60
TOTAL	72 806	40 378

IV COMPLÉMENTS SUR LE BILAN CONSOLIDÉ EN MILLIERS D'EUROS

4.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

VALEURS BRUTES	30/04/11	Var change	Var périmètre	Acquisitions	Diminutions	30/04/12
Immobilisations incorporelles						
Ecart acquisition	23 145	1 797	21 545	0	0	46 487
Autres	1 781	(5)	517	130	(4)	2 419
Total	24 926	1 792	22 062	130	(4)	48 906
Immobilisations corporelles						
Terrains	5 337	36	1 578	353	(138)	7 166
Constructions	15 517	490	4 806	485	(25)	21 273
Autres immobilisations	20 080	637	9 057	1 246	(360)	30 660
Immobilisations en cours	269	(1)	9	254	(175)	356
Total	41 203	1 162	15 450	2 338	(698)	59 455
Total des valeurs brutes	66 129	2 954	37 512	2 468	(702)	108 361

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/04/2012



40 & 41
FRANÇOIS FRÈRES

AMORTISSEMENTS	30/04/11	Var change	Var périmètre	Augmentations	Diminutions	30/04/12
Immobilisations incorporelles						
Ecart acquisition	2 871	49				2 920
Autres	229	(1)	487	39	(4)	750
Total	3 100	48	487	39	(4)	3 670
Immobilisations corporelles						0
Terrains	723		185	68	(138)	838
Constructions	7 829	136	1 434	572	(25)	9 946
Autres immobilisations	14 615	455	5 310	1 586	(289)	21 677
Immobilisations en cours	113					113
Total	23 280	591	6 929	2 226	(452)	32 574
Total des amortissements	26 380	639	7 416	2 265	(456)	36 244

VALEURS NETTES	30/04/11	Var change	Var périmètre	Augmentations nets dotations	Diminutions	30/04/12
Immobilisations incorporelles	21 826	1 744	21 575	91	0	45 236
Immobilisations corporelles	17 923	571	8 521	112	(246)	26 881
Total des valeurs nettes	39 749	2 315	30 096	203	(246)	72 117

4.2 ECARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

	Année d'acquisition	Valeur nette (en milliers d'euros)
Demptos	1993	0
Treuil	1997	106
Sogibois	1999 et 2002	1 880
Trust Intern	2000	662
Ap John	2001 et 2006	4 831
Tonn.Prov.	2004	93
Classic Oak	2006	2 206
Classic NZ	2006	1 344
Demptos Espagne	2006	151
Arobois	2007 et 2011	431
NV Conseils	2007	2
Speyside	2008	1 354
Isla	2008	1 640
Stavin Inc	2009	8 231
Camlachie	2011	2 038
Radoux	2012	18 598
Total		43 567

Les survaleurs sont affectées aux unités génératrices de trésorerie identifiées du Groupe. Des tests de perte de valeur ont été réalisés à l'occasion de la clôture des comptes 2012, sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation après impôt de 8 % ;
- taux de croissance à l'infini de 1,5 % pour la détermination de la valeur terminale, appliqué sur les cash flow du plan ;
- un taux d'impôt normatif de 34 %.

Un test de sensibilité a été effectué sur les paramètres suivants par rapport aux hypothèses retenues :

- taux de croissance à l'infini : variation de plus ou moins 0,5 point ;
- taux d'actualisation après impôts : variation de plus ou moins 1 point ;

Chacune des variations d'hypothèses, prises individuellement, ne conduit pas à des valeurs recouvrables inférieures aux valeurs comptables au 30 avril 2012.

4.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles dont le montant net s'élève à 1 669 K€ sont principalement composées de marques (1 576 K€) et de logiciels.

4.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF EN MILLIERS D'EUROS

Impôt différé sur comptes DNC	21
Impôt différé sur comptes FRANCOIS Inc	17
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc	182
Impôt différé sur comptes AP JOHN	97
Impôt différé sur comptes CLASSIC OAK AUST.	228
Impôt différé sur comptes RADOUX Afrique Sud	22
Impôt différé sur comptes VICTORIA	59
Impôt différé sur décalages temporaires	130
Impôt différé sur amortissements	19
Impôt différé sur engagements de retraite	236
Impôt différé sur marges en stock	2 094
Total	3 105

4.5 STOCKS

En milliers d'euros	30/04/2012	30/04/2011
Matières premières	111 571	101 720
Produits finis	20 889	14 463
Marchandises	2 624	2 452
STOCKS BRUTS	135 084	118 635
Elimination marges en stocks	(6 202)	(6 182)
STOCKS BRUTS APRES MARGE		
EN STOCK	128 882	112 453
Provision pour dépréciation des stocks	(1 025)	(737)
STOCKS NETS	127 857	111 716

Les stocks de merrains et grumes (marges en stock éliminées et avant dépréciation des stocks) s'élèvent à 103 932 K€.

4.6 CRÉANCES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	30/04/2012	30/04/2011
Créances clients	36 919	26 881
Provisions pour client douteux	(1 765)	(1 142)
CLIENTS NETS	35 154	25 739
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION	4 590	4 435

Au 30/04/2012, les autres créances d'exploitation sont principalement constituées de créances fiscales et de charges constatées d'avance.

4.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	30/04/2012	30/04/2011
Disponibilités et placements monétaires à court terme	23 959	17 942
Financements à court terme (note 4.11)	(24 163)	(15 430)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net	(204)	2 512

4.8 CAPITAL EMIS ET RESERVES

Le capital social du Groupe est fixé à la somme de 8 672 000 euros. Il est divisé en 5 420 000 actions de 1,60 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations de l'écart de conversion proviennent principalement des fluctuations du cours du dollar américain et du dollar australien.

En milliers d'euros	30/04/2012	30/04/2011
USD	(3 698)	(7 642)
FORINT	(115)	1 277
AUD	4 464	3 264
GBP	(600)	(304)
Autres devises	204	45
ECART DE CONVERSION CAPITALS PROPRES	255	(3 360)

4.9 PROVISIONS POUR CHARGES

En milliers d'euros	30/04/2011	Var périmètre	Augmentations	Diminutions	30/04/2012
Litiges	130	24	164	(100)	218
Impôt	40		100	(40)	100
Autres	0	60			60
TOTAL	170	84	264	(140)	378

La part à plus d'un an (passifs non courants) des provisions s'élève à 378 K€.

4.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE En milliers d'euros

	30/04/2011	Var change	Var périmètre	Augmentations	Diminutions	30/04/2012
Provisions pour engagements de retraite	679	20	208	150	(58)	999
TOTAL	679	20	208	150	(58)	999

La provision est nette des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ses engagements. Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants.

4.11 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIÈRES EN MILLIERS D'EUROS

	30/04/2011	Var périmètre	Var change	Augment.	Diminutions	30/04/2012
Emprunts à long et moyen terme	5 187	2 062	606	29 174	(2 902)	34 127
Concours bancaires	15 415	1 971	(35)	9 592	(2 798)	24 145
Intérêts courus sur dettes financières	18			26	(18)	26
S/Total dettes financières bancaires	20 620	4 033	571	38 792	(5 718)	58 298
Emprunts et dettes financiers divers	1 035	1 501	46	494	(1 221)	1 855
TOTAL	21 655	5 534	617	39 286	(6 939)	60 153

Emprunts et dettes financières divers : 1 855 K€, dont
 - participation des salariés 482
 - avance partenaires Trust International 415
 - avance partenaires Radoux Afrique du Sud 97
 - factoring 855
 - divers 6

Emprunts à long et moyen terme : 34 127 K€, dont
 - taux variable 22 670
 - taux fixe 11 457

4.12 ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES EN MILLIERS D'EUROS

(en milliers d'euros)	30/04/2012	30/04/2011
A moins d'un an	37 201	17 106
Entre un et cinq ans	22 952	4 549
A plus de cinq ans		
TOTAL	60 153	21 655

4.13 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La Société est soumise au risque de marché résultant uniquement de variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

La dette de la Société est principalement contractée à taux flottants et libellée en euros, en dollars américains

et en Livre Sterling. La politique du groupe vise à réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La gestion de ces risques fait l'objet d'un suivi centralisé au niveau du Groupe qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture. Celles-ci sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le Groupe réalise une partie importante de son chiffre d'affaires en devises étrangères, notamment en dollars américains. Le Groupe présente ses états financiers consolidés uniquement en euros. Pour ce faire, l'ensemble des éléments financiers libellés dans une devise autre que l'euro doit être converti en euros au taux de change alors en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont un impact sur la valorisation des éléments financiers dans les comptes consolidés du Groupe et ce, même si cette valorisation n'est pas modifiée dans la devise d'origine. Ainsi, une appréciation de l'euro par rapport aux autres devises peut entraîner une baisse des revenus ou des actifs des sociétés du Groupe dont les comptes sont en devises étrangères.

Les sociétés du Groupe François sont également exposées au risque de fluctuation des taux de change à chaque fois qu'elles réalisent des opérations en devises étrangères. Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale du groupe, les sociétés opérationnelles facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change éventuel fait l'objet d'une décision de couverture au cas par cas. La gestion de ce risque de change de transaction est centralisée au niveau du groupe. En raison de la volatilité des taux de change, le groupe François peut ne pas être en mesure de gérer de manière efficace ces risques liés à la fluctuation des taux de change. Bien que les sociétés opérationnelles du groupe disposent, au cas par cas, d'instruments de couverture du risque de change, la Société ne peut garantir que les fluctuations des taux de change n'auront pas de conséquences négatives sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

Risque de liquidité de la dette

Compte tenu de la structure financière très saine du groupe François, il n'existe aucun risque de liquidité de la dette. L'endettement financier net ne représente, en effet, que 20,3 % des capitaux propres consolidés du Groupe. Le Groupe ne possède aucun covenant bancaire.

4.14 RISQUE DE CREDIT

De par son activité commerciale, le Groupe François est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients.

Le Groupe entretient des relations commerciales avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

4.15 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'endettement à court et long terme est majoritairement à taux variable. Compte tenu de la situation baissière des taux, le Groupe a décidé de différer ses opérations de couverture.

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/04/2012



42 & 43
FRANÇOIS FRÈRES

4.16 IMPOTS DIFFERES PASSIF	
Impôt différé sur comptes SPEYSIDE	112
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc.	41
Impôt différé sur comptes CAMLACHIE	9
Impôt différé sur comptes TRUST INTERN.	1
Impôt différé sur comptes VICTORIA	80
Impôt différé sur comptes RADOUX Usa	35
Impôt différé sur comptes RADOUX RSA	3
Impôt différé sur éliminations intra-groupe	34
Impôt différé sur écarts de conversion passif	106
Impôt différé sur retraitement amort dérogatoires	257
Impôt différé sur amortissements	82
Impôt différé sur provision pour hausse de prix	360
Impôt différé sur frais acquisition de titres	126
Impôt différé sur activation de charges	536
Impôt différé sur écart d'évaluation terrain Luzanne	658
Impôt différé sur crédit-bail	243
	2 683

4.17 ECHEANCIERS DES PASSIFS EN MILLIERS D'EUROS

	30/04/2012	Moins d'un an	plus d'un an
Provisions	378		378
Impôt différés passifs	2 683	421	2 262
Dettes financières long terme	22 952		22 952
Engagement de retraite	999		999
Dettes fournisseurs	13 786	13 786	
Autres dettes d'exploitation	11 340	11 340	
Dettes financière court terme	37 201	37 201	
TOTAL	89 339	62 748	26 591

V COMPLÉMENTS SUR LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ EN MILLIERS D'EUROS

5.1 VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires 2012 par rapport à 2011 est de + 5 471 K€, soit + 5 %.

Cette progression peut se décomposer de la façon suivante :

- effet variation de change : 181 K€
- effet à périmètre : 3 387 K€
- croissance organique : 1 903 K€

5.2 AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION

	30/04/2012	30/04/2011
Résultat de cession d'actif	10	(18)
Quote-part Subvention d'investissement	79	64
Produits nets ou charges nettes sur exercices antérieurs	(172)	(56)
Dotations ou reprises nettes aux provisions sur autres éléments d'exploitation	(162)	(15)
Pénalités	(14)	0
Transferts de charges	30	0
Frais d'acquisition	(383)	0
Licenciements	(126)	0
Amortissements	(5)	0
Autres	(12)	32
AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION	(755)	7

5.3 RÉSULTAT FINANCIER

	30/04/2012	30/04/2011
Intérêts et assimilés	468	307
Gains de change	1955	964
Autres produits financiers	60	39
PRODUITS FINANCIERS	2 483	1 310
Intérêts et assimilés	(579)	(324)
Pertes change	(738)	(1 647)
Dotations provision risque financier	(249)	(451)
CHARGES FINANCIERES	(1566)	(2 422)
RESULTAT FINANCIER	917	(1 112)

5.4 DETAIL DES DOTATIONS ET DES REPRISES DE PROVISION D'EXPLOITATION

Dépréciation des stocks	642
Dépréciation des créances clients	379
Engagements de retraite	150
Litige	150
Total Dotations aux provisions	1 321
Dépréciation des stocks	581
Dépréciation des créances clients	485
Engagements de retraite	58
Transferts de charges	202
Total reprise provision et transferts de charges	1 326

5.5 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Au 30 avril 2012, aucun plan d'options n'est en-cours

5.6 VENTILATION PAR NATURE DE LA CHARGE D'IMPOT

	30 avril 2012	30 avril 2011
Impôt courant	6 514	5 573
Impôt différé	798	939
Total	7 312	6 512

5.7 PREUVE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT

Le taux effectif d'impôt sur le résultat passe de 31,1 % au 30 avril 2011 à 31,2 % au 30 avril 2012.

	30/04/2012	30/04/2011
Résultat avant effet goodwill et avant impôt	23 398	20 898
Impôt théorique (à 33,33%)	7 800	6 966
Contribution 3,3%	48	44
Crédit d'impôt recherche, mécénat et apprenti	(142)	(161)
Gain sur pertes fiscales antérieures utilisées		
Effets des différences de taux dans les pays d'implantation	(628)	(397)
Autres différences et différences permanentes	234	60
Impôt comptabilisé	7 312	6 512

5.8 RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES

Aucune activité n'a été cédée ou abandonnée au cours des deux derniers exercices.

5.9 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions potentielles dilutives en actions.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

(en milliers d'euros ou nombre d'actions)	30/04/2012	30/04/2011
Activités poursuivies et cédées		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action	15 910	14 248
Résultat des activités cédées		
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	5 420 000	5 420 000
Effet de la dilution (options d'achat d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté pour le résultat dilué par action	5 420 000	5 420 000
Résultat de base par actions (euros)	2,94	2,63
Résultat de base par action des activités poursuivies (euros)	2,94	2,63
Résultat dilué par actions (euros)	2,94	2,63
Résultat dilué par actions des activités poursuivies (euros)	2,94	2,63

5.10 DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes versés en 2011 au titre de l'exercice clos le 30 avril 2011 ont été de 3 252 milliers d'euros, soit 0,60 euro par action, et ont été mis en paiement le 4 novembre 2011.

Au titre de l'exercice 2012, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende de 0,60 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 3 252 milliers d'euros et de procéder à la mise en paiement à la date du 8 novembre 2012. Ce dividende n'est pas reconnu comme passif au 30 avril 2012.

VI AUTRES INFORMATIONS

6.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2012	30/04/2011
Marketing, Commercial, administratif	144	108
Production	541	439
EFFECTIF GROUPE	685	547

Les effectifs de Trust Hungary, Trust International, Staviv Inc et Arobois sont intégrés à 50 %.

6.2 CONTRATS DE LOCATION

La méthode préférentielle est appliquée pour les biens acquis en crédit-bail.

Ainsi, les immobilisations financées au moyen de contrats de crédit-bail sont comptabilisées au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la valeur de marché du bien loué et la valeur actualisée des paiements futurs. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis conformément aux méthodes comptables du groupe.

Au compte de résultat, les redevances de crédit-bail sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien.

6.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les actions Radoux France sont nanties en garantie d'un emprunt souscrit en 2012 par Tonnellerie François Frères dans le cadre de la prise de contrôle du pôle Radoux. Le capital restant dû de cet emprunt au 30 avril 2012 s'élève à 28 333 K€.

6.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par les membres de direction (Conseil de Surveillance et Directoire) du Groupe François, s'est élevé à 627 K€ pour l'exercice 30 avril 2012 et 596 K€ pour l'exercice 30 avril 2011. Le détail de ces rémunérations figure dans le tableau suivant :

	Fonctions exercées	Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la société ou de ses filiales (en €))	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)	Total euros	Rappel total euros (N-1)
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	66 575		1.000	67 575	68 550
Jérôme François	Président du Directoire	557 326	Voiture		557 326	525 522
Omblin François	Membre du Directoire		NEANT			
Jean Méo	Membre du Conseil de surveillance			1.000	1.000	1.000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de surveillance			1.000	1.000	1.000
Total		623 901		3.000	626 901	596 072

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
30/04/2012



44 & 45
FRANÇOIS FRÈRES

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants

6.5 PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2012, le groupe François n'a enregistré que des opérations de locations immobilières auprès d'entreprises liées pour un montant total de 247 K€.

VII COMPTES PRO-FORMA HORS ACQUISITION GROUPE RADOUX EN MILLIERS D'EUROS

Référentiel comptable :

Les données pro-forma consolidées suivantes (bilan et compte de résultat) ont été établies en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés issue du référentiel « International Financial Reporting Standards » adoptés au niveau européen.

Objectif de l'établissement de ces données pro-forma :

La présentation de ces données consolidées du Groupe FRANCOIS FRERES au 30 avril 2012 hors acquisition du Groupe RADOUX a pour objectif de permettre une parfaite comparaison des performances financières réalisés par le Groupe.

7.1 BILAN SIMPLIFIE PRO-FORMA (HORS RADOUX)

ACTIF	30/04/2012	30/04/2011	PASSIF	30/04/2012	30/04/2011
Actif immobilisé	45 952	40 378	Capitaux Propres	176 380	159 658
			Interêts minoritaire	2 010	1 712
			Sous-total	178 390	161 370
Actif circulant	145 768	145 150	Provisions pour risques et charges	3 057	2 608
			Dettes financières	13 996	21 655
Disponibilité	21 541	17 942	Dettes d'exploitation	17 818	17 837
TOTAL ACTIF	213 261	203 470	TOTAL PASSIF	213 261	203 470

6.6 HONORAIRES FACTURES AU TITRE DE LA MISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus par le Groupe au cours des exercices 2012 et 2011 s'élèvent respectivement à 214K€ et 213K€ dont 214K€ en 2012 et 213K€ en 2011 au titre du contrôle légal.

6.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis la clôture de l'exercice, le Groupe a été sollicité par ses partenaires de STAVIN en vue de se porter acquéreur de leur participation de 50 %. Sous réserve de la bonne fin réservée aux discussions en cours, le Groupe réalisera cette acquisition avant la fin du premier semestre 2012/2013.

7.2 COMPTE DE RESULTAT PRO-FORMA (HORS RADOUX)

	Montants au 30/04/2012 12 mois	%	Montants au 30/04/2011 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	114 060	100,0%	109 551	100,0%
Production stockée	744	0,65%	(336)	(0,31%)
Produits d'exploitation	114 804	100,65%	109 215	99,69%
Achats de matières et marchandises	(49 880)	(43,73%)	(50 974)	(46,53%)
Variation de stocks marchandises et matières	(2 266)	(1,99%)	(123)	(0,11%)
Marge brute	62 658	54,93%	58 118	53,05%
Autres achats et charges externes	(12 698)	(11,13%)	(11 879)	(10,84%)
Valeur ajoutée	49 960	43,80%	46 239	42,21%
Subventions d'exploitation		0,0%		0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 382)	(1,21%)	(1 307)	(1,19%)
Charges de personnel	(23 143)	(20,29%)	(21 194)	(19,35%)
Excédent brut d'exploitation	25 435	22,30%	23 738	21,67%
Repr Prov et Transfert de charges	1 230	1,08%	1 574	1,44%
Autres produits	273	0,24%	204	0,19%
Dotations aux comptes d'amortissements	(2 210)	(1,94%)	(2 200)	(2,01%)
Dotations aux comptes de provisions	(1 284)	(1,13%)	(1 171)	(1,07%)
Autres charges de gestion courante	(160)	(0,14%)	(142)	(0,13%)
Résultat d'exploitation	23 284	20,41%	22 003	20,08%
Produits financiers	2 461	2,16%	1 310	1,20%
Charges financières	(1 535)	(1,35%)	(2 422)	(2,21%)
Résultat financier	926	0,81%	(1 112)	(1,02%)
Résultat courant avant impôt	24 210	21,23%	20 891	19,07%
Produits exceptionnels	328	0,29%	323	0,29%
Charges exceptionnelles	(762)	(0,67%)	(316)	(0,29%)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(434)	(0,38%)	7	0,01%
Impôt sur les bénéfices	(7 418)	(6,50%)	(6 512)	(5,94%)
RESULTAT NET	16 358	14,34%	14 386	13,13%
dont Part du Groupe	16 182	13,88%	14 248	13,01%
dont Part des Minoritaires	176	0,33%	138	0,13%
RESULTAT par action Part du groupe	2,99		2,63	
RESULTAT par action diluée Part du Groupe	2,99		2,63	

RAPPORT DE GESTION



46 & 47
FRANÇOIS FRÈRES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 30 avril 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TONNELERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3.3 de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks au sein du groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 25 juillet 2012 ,
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES	EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Représentée par Pierre CLEON	Représentée par Eric GABORIAUD

COMPTES SOCIAUX EN MILLIERS D'EUROS

BILAN ACTIF AU 30 AVRIL 2012

	2 0 1 2			2 0 1 1
	Brut	Amort et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Concessions, brevets	58	58	0	0
Terrains	501	1	500	440
Constructions	3 410	2 354	1 056	848
Materiel et outillage industriels	1 788	1 642	146	285
Autres immobilisations corporelles	419	321	98	62
Immobilisations en cours	188	0	188	57
Titres de participation	52 083	224	51 859	24 374
Prêts	3	0	3	3
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total de l'actif immobilisé	58 450	4 600	53 850	26 069
ACTIF CIRCULANT ET RÉGULARISATION ACTIF				
Stocks matières premières	18 121		18 121	19 218
En-cours de production de biens	18		18	16
Stocks produits finis	1 263		1 263	775
Stocks marchandises	104		104	129
Avances et acomptes versés	43		43	31
Clients et comptes rattachés	7 199	478	6 721	7 042
Autres créances	34 410		34 410	19 966
Disponibilités	201		201	350
Charges constatées d'avance	593		593	197
Ecart conversion actif	138		138	1 097
Total de l'actif circulant	62 090	478	61 612	48 821
TOTAL DE L'ACTIF	120 540	5 078	115 462	74 890

RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS

BILAN
SOCIÉTÉ MÈRE



48 & 49
FRANÇOIS FRÈRES

BILAN PASSIF AU 30 AVRIL 2012

	2012	2011
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	8 672	8 672
Primes d'émission, de fusion	3 133	3 133
Réserve légale	913	913
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	20 402	19 202
Résultat de l'exercice	4 804	4 452
Subventions d'investissements	1	1
Provisions réglementées	688	688
Total capitaux propres	38 613	37 061
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	199	487
Provisions pour charges	534	458
Total provisions pour risques et charges	733	945
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	53 953	18 625
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances et acomptes reçus	12	3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 893	2 744
Dettes fiscales et sociales	941	779
Autres dettes	16 966	14 023
Produits constatés d'avance	0	0
Ecarts de conversion Passif	351	710
Total des dettes	76 116	36 884
TOTAL DU PASSIF	115 462	74 890

COMPTE DE RESULTAT SOCIETE MÈRE AU 30 AVRIL 2012

	Montants au 30/04/2012		Montants au 30/04/2011	
	Exerc. 12 mois	%	Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	27 277	100,0%	26 603	100,0%
Production stockée	490	1,8%	(407)	(1,5%)
Production immobilisée	26	0,1%	4	0,0%
Produits d'exploitation	27 793	101,9%	26 200	98,5%
Achats de matières et marchandises	(6 764)	(24,8%)	(6 527)	(24,5%)
Variation de stocks marchandises	(25)	0,1%	20	0,1%
Achats de matières premières	(8 012)	(29,4%)	(7 954)	(29,9%)
Variation de stocks matières premières	(1 097)	(4%)	(430)	(1,6%)
Marge brute	11 895	43,6%	11 309	42,5%
Autres achats et charges externes	(3 562)	(13,1%)	(2 877)	(10,8%)
Valeur ajoutée	8 333	30,5%	8 432	31,7%
Subventions d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(492)	(1,8%)	(321)	(1,21%)
Charges de personnel	(2 137)	(7,8%)	(1 904)	(7,2%)
Excédent brut d'exploitation	5 704	20,9%	6 207	23,3%
Produits divers, reprises de provisions	243	0,9%	630	2,4%
Dotations aux comptes d'amortissements	(377)	(1,4%)	(361)	(1,4%)
Dotations aux comptes de provisions	(239)	(0,9%)	(191)	(0,7%)
Autres charges de gestion courante	(15)	0,1%	(3)	0,0%
Résultat d'exploitation	5 316	19,5%	6 282	23,6%
Produits financiers	2 574	9,4%	1 315	4,9%
Charges financières	(929)	(3,4%)	(976)	(3,7%)
Résultat financier	1 645	6%	339	1,3%
Résultat courant avant impôt	6 961	25,5%	6 621	24,9%
Produits exceptionnels	105	0,4%	9	0,0%
Charges exceptionnelles	(77)	(0,3%)	(14)	(0,1%)
Interessement	(221)	(0,8%)	(205)	(0,8%)
Impôt sur les bénéfices	(1 964)	(7,2%)	(1 959)	(7,4%)
RESULTAT NET COMPTABLE	4 804	17,6%	4 452	16,7%

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIÉTÉ MÈRE

	30/04/2012	30/04/2011
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	4 804	4 452
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
-Amortissements et provisions (dotations et reprises)	90	328
-Variation de stocks	633	815
-Plus ou moins value de cessions d'immobilisations	0	(9)
-Subventions réintégrées au résultat	0	0
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur les opérations d'exploitation ou augmentation du besoin en fonds de roulement	2 111	(4 052)
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	7 638	1 534
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	(673)	(223)
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(27 485)	(544)
Décassements provenant de l'octroi de prêts et de dépôts	0	0
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations corporelles	0	9
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations financières	0	14
Encaissements résultants du remboursement de prêts et de dépôts	0	0
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(28 158)	(744)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	(3 252)	(3 252)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	29 175	0
Remboursements d'emprunts à LMT	(1 320)	(1 631)
Variation des comptes courants d'associé ou du groupe y compris compte courant intégration fiscale	(15 461)	2 142
Variation des autres dettes financières	0	0
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	0	0
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	9 142	(2 741)
E. DETTES FINANCIERES NETTES A COURT TERME A L'OUVERTURE	(17 503)	(15 552)
TRESORERIE OU DETTE FINANCIERE NETTE A COURT TERME A LA CLOTURE (A+B+C+D)	(28 881)	(17 503)

BILAN
SOCIÉTÉ MÈRE

TABLEAU DE
FINANCEMENT
SOCIÉTÉ MÈRE



50 & 51
FRANÇOIS FRÈRES

Les C/C reflétant les besoins et excédents de trésorerie des filiales centralisées ont été neutralisés par la dette nette à court terme. De ce fait, la dette nette à court terme représente l'excédent de FRANCOIS FRERES uniquement.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société François Frères de l'exercice clos le 30 avril 2012.

I RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices
- et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
Seules les informations significatives sont indiquées.

1.2 MÉTHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

1.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

En vertu des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC, les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur les durées d'utilisation de leurs composants. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

1.2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les frais afférents à l'acquisition des titres sont maintenus en charge lorsqu'ils sont encourus.

A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

1.2.3 STOCKS ET EN-COURS

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.

1.2.4 CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.2.5 DISPONIBILITÉS

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.2.6 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres.

Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

1.2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement CRC n° 2000-06.

1.2.8 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

La société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Une somme de 47 K€ avait été affectée au plan d'épargne retraite.

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

1.2.9 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

1.2.10 INTÉGRATION FISCALE

Au 1er mai 1997, la société François Frères s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2005, seule la société Tronçais Bois Merrains était intégrée fiscalement. A compter de l'exercice 2006, les sociétés Treuil et Foudrerie François sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale de François Frères.

A compter de l'exercice 2008/2009, la société Bouyouud Distribution est rentrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société du Groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. La société mère François Frères enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

Pour se conformer à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 2 mars 2005, François Frères a augmenté au 30 avril 2012 la provision pour impôt pour la porter à 534 K€. Ce montant correspond à l'économie d'impôt réalisé par la société mère sur des déficits réalisés par les filiales que la société mère devra leur restituer.

1.2.11 GESTION DE TRÉSORERIE CENTRALISÉE

Depuis 2001, la société François Frères a mis en place un contrat de gestion centralisée de trésorerie avec la Société Générale.

Ce contrat a pour objet de centraliser la trésorerie des filiales et sous-filiales françaises de François Frères sur un compte unique intitulé « compte pivot centralisateur » et tenu par François Frères. De ce fait, l'ensemble des utilisations et excédents de trésorerie de ces sociétés sont fusionnés sur ce compte et le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs est réalisé par la banque sur ce solde fusionné.

François Frères est ainsi devenu le collecteur ou placeur de fonds pour le compte de ses filiales. Les positions débitrices ou créditrices de chaque société vis-à-vis de François Frères sont enregistrées dans des comptes de classe 451.

L'objectif de ce système est de rationaliser et d'unifier les frais financiers du groupe.

1.2.12 OPÉRATIONS EN DEVICES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour la contre-valeur au cours de la fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change sur les actifs, passifs et engagements hors bilan existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

1.2.13 INSTRUMENTS FINANCIERS

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives. Ces risques font l'objet d'un suivi qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture.

Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

Le Groupe gère le risque de taux de manière centralisée en ayant recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

ANNEXE AUX
COMPTES
SOCIAUX
30/04/2012



52 & 53
FRANÇOIS FRÈRES

II COMPLÉMENTS SUR LE BILAN EN MILLIERS D'EUROS

2.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS SUR L'EXERCICE 2011/2012

	30/04/11	Augmentations	Diminutions	30/04/12
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	58	0		58
TOTAL	58	0	0	58
Immobilisations corporelles				
Terrains	440	60		500
Constructions	3 061	349		3 410
Autres immobilisations	2 074	133	0	2 207
Immobilisations en cours	58	188	(58)	188
TOTAL	5 633	730	(58)	6 305
Immobilisations financières				
Autres participations	24 598	27 485	0	52 083
Dépôts et cautionnements	3			3
Prêts	0			0
TOTAL	24 601	27 485	0	52 086
TOTAL des valeurs brutes	30 292	28 215	(58)	58 449

2.2 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS SUR L'EXERCICE 2011/2012

	30/04/11	Augmentations	Diminutions	30/04/12
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	58	0		58
TOTAL	58	0	0	58
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0		0
Constructions	2 213	142		2 355
Autres immobilisations	1 728	235	0	1 963
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL	3 941	377	0	4 318
TOTAL des amortissements	3 999	377	0	4 376

2.3 PROVISION SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La provision sur les titres de participation (224 K€) concerne la filiale Tronçais Bois Merrains.

2.4 STOCKS AU 30 AVRIL 2012

	30/04/2012	30/04/2011
Matières premières	18 121	19 218
Produits finis	1 281	791
Marchandises	104	129
STOCKS BRUTS	19 506	20 138
Provision pour dépréciation des stocks		
STOCKS NETS	19 506	20 138

Les stocks de merrains s'élèvent à 17 488 K€ au 30 avril 2012.

2.5 ECARTS DE CONVERSION

Les comptes font apparaître :
 - un écart de conversion actif pour 138 K€ ;
 - un écart de conversion passif de 351 K€.

Ces écarts résultent de l'ajustement à leur cours de clôture par rapport à l'Euro

- des avances en devises consenties par Tonnellerie François Frères à ses filiales
 - et des emprunts en devises contractés par Tonnellerie François Frères.

L'écart de conversion actif est provisionné à hauteur de 49 K€.

2.6 ETAT DES CRÉANCES AU 30 AVRIL 2012

	Total	- 1 an	+ 1 an
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	0		
Clients douteux	550		550
Autres créances clients	6 648	6 648	
Acomptes fournisseurs	43	43	
Taxe sur la valeur ajoutée	475	475	
Impôt Société	0	0	
Groupe et associés (1)	33 919	33 919	
Débiteurs divers	16	16	
Charges constatées d'avances	593	593	
TOTAL	42 247	41 694	553

(1) Suite à la mise en place de la gestion centralisée de trésorerie en mai 2001, François Frères (société centralisatrice) comptabilise en compte de banque l'intégralité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés concernées. En contrepartie, des comptes courants sont mouvementés. Nous retrouvons, en « Groupe et associés » débiteurs chez François Frères, les comptes courants des sociétés en situation de besoin de trésorerie au 30 avril 2012 (9 170 K€). Cette ligne comprend aussi sur l'exercice les avances faites par François Frères dans le cadre de l'acquisition Speyside (2147 K€ prêtés à Demptos Limited), de l'acquisition de Staviv (6773 K€ prêtés à François Inc) ainsi que des avances faites à Staviv (1010K€), Radoux (13365K€), Sciage du Berry (805K€), et Radoux USA (578K€). En outre, le compte courant d'intégration fiscale de Brive Tonneliers figure pour 2K€ et celui de TBM pour 69K€.

2.7 CAPITAUX PROPRES AU 30 AVRIL 2012

2.7.1 CAPITAL SOCIAL

	Nombre d'actions	Valeur nominale En €	Valeur du capital en K€
Valeur du capital social	5 420 000	1.6	8 672

2.7.2 MOUVEMENTS DE LA SITUATION NETTE

(HORS PROVISION RÉGLEMENTÉE ET SUBVENTION D'INVESTISSEMENT)

	30/04/11	Affectation du résultat	Dividendes versés	Augmentation capital	30/04/12
Capital	8 672				8 672
Prime d'émission	3 133				3 133
Réserve légale	913				913
Réserve réglementée	0				0
Autres réserves	19 202	1 200			20 402
Résultat de l'exercice N-1	4 452	(1 200)	(3 252)		0
Résultat de l'exercice		4 804	(3 252)		4 804
TOTAL	36 372	4 804	(3 252)		37 924

2.7.3 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

	30/04/11	Subventions réintégrées au Compte de résultat	30/04/12
Subvention d'investissement	1		1

2.7.4 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

	30/04/11	Dotations	Reprises	30/04/12
Provisions pour hausse des prix	688			688
Total	688			688

Une provision pour hausse des prix a été pratiquée sur les stocks de merrains.

2.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU 30 AVRIL 2012

	30/04/11	Dotations	Reprises	30/04/12
Provision pour perte de change	387	49	(387)	49
Provision pour charges	458	76		534
Provisions pour litiges	100	150	(100)	150
TOTAL	945	275	(487)	733

La provision pour charges (534 K€) représente l'économie d'impôt afférente aux déficits de Foudrierie François et Bouyoud Distribution utilisés par François Frères devant être restituée à ses filiales.

2.9 DETTES FINANCIÈRES AU 30 AVRIL 2012

2.9.1 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIÈRES

	30/04/11	Augmentation	Diminution	30/04/12
Emprunts à long et moyen terme	4 807	29 167	(1 316)	32 658
Concours bancaires (1)	13 795	7 474		21 269
Intérêts courus sur dettes financières	22	26	(22)	26
Sous totales dettes financières bancaires	18 624	36 667	(1 338)	53 953
Emprunts et dettes financières divers	0			0
TOTAL	18 624	36 667	(1 338)	53 953

Emprunts à long et moyen terme : 32 658, dont

- taux variable	22 658
- taux fixe	10 000

(1) La mise en place de la centralisation de trésorerie fait apparaître comptablement les besoins nets des sociétés centralisées dans le poste « concours bancaires » de la société centralisatrice (François Frères).

2.9.2 ECHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

A moins d'un an	11 080
Entre un et cinq ans	21 578
A plus de cinq ans	0
TOTAL	32 658

2.10 DETTES D'EXPLOITATION AU 30 AVRIL 2012

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

2.11 CHARGES À PAYER

	30/04/12	30/04/11
Intérêts courus sur emprunts	26	22
Fournisseurs	1 709	1 263
Dettes sociales	564	526
Dettes fiscales	172	140
Total charges à payer	2 471	1 951

2.12 PRODUITS À RECEVOIR

	30/04/12	30/04/11
Groupe	0	6
Clients	39	59
Autres	18	9
Total charges à payer	57	74

2.13 ENTREPRISES LIÉES AU 30 AVRIL 2012

Les transactions effectuées par François Frères avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

	30/04/12	30/04/11
Titres de participation	52 083	24 598
Créances rattachées à des participations		
Créances clients	3 596	4 264
Autres créances	33 919	19 270
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	2 444	1 043
Autres dettes	16 966	14 023
Charges financières		
Produits financiers	1 707	739

2.14 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2012, Tonnellerie François Frères n'a enregistré que des opérations de locations immobilières auprès d'entreprises liées pour un montant total de 115 K€. Ces transactions ont toutes été conclues aux conditions normales de marché.

III

COMPLÉMENTS SUR LE RÉSULTAT EN MILLIERS D'EUROS

3.1 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	30/04/12	30/04/11
France	6 845	6 066
Europe	4 179	4 300
Océanie	4 831	5 341
Amér.Sud	1 297	1 513
Etats Unis	9 824	9 101
Autres	301	282
Total	27 277	26 603

3.2 RÉSULTAT FINANCIER AU 30 AVRIL 2012

Intérêts et assimilés	508
Gains de change	161
Escomptes	0
Reprise provisions risques financiers	387
Produits de participations	1 518
PRODUITS FINANCIERS	2 574
Intérêts et assimilés	684
Pertes de change	196
Provisions risques et charges financiers	49
CHARGES FINANCIÈRES	929
RESULTAT FINANCIER	1 645

ANNEXE AUX
COMPTES
SOCIAUX
30/04/2012



54 & 55
FRANÇOIS FRÈRES

3.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AU 30 AVRIL 2012

Cession Elément Actif corpo	0
Produit Exercices Antérieurs	5
Reprises provisions risuques et charges	100
PRODUITS EXCEPTIONNELS	105
Provision pour impôt	76
Pénalités	0
Charges exercices antérieurs	1
CHARGES EXCEPTIONNELLES	77
RESULTAT EXCEPTIONNEL	28

3.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

3.4.1 SITUATION FISCALE LATENTE

Accroissements	Base	Impôt à 34%
Provision pour hausse de prix	688	234
Subvention d'investissement	1	
Total	689	234
Allègements	Base	Impôt à 34%
Contribution Organic	11	3
Frais d'acquisition de titres	355	121
Provisions pour impôt	534	182
Total	900	306

3.4.2 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Résultat	Avant impôt	Impôt du	Résultat net
Courant	6 961	(2 104)	4 857
Exceptionnel	27	(1)	26
Intéressement	(221)	75	(146)
Sous-total avant impact intégration fiscale	6 767	(2 030)	4 737
Contribution 3,3% sur filiales intégrées (1)		(7)	(7)
Economie IS sur filiales intégrées déficitaires (1)		74	74
Is sur filiale bénéficiaire imputant déficit antérieur (1)		0	0
Total	6 767	(1963)	4 804

(1)) Le résultat fiscal Groupe de François Frères intègre les résultats de :

- Tronçais Bois Merrains qui est bénéficiaire de 440 K€,
- Foudrerie François, qui est déficitaire de 119 K€,
- Tonnellerie Treuil, qui est bénéficiaire à hauteur de 451 K€.
- Bouyouud Distribution, qui est bénéficiaire à hauteur de 103 K€.

IV FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'est intervenu au cours de l'exercice.

V AUTRES INFORMATIONS

5.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2012	30/04/2011
Marketing, Commercial, administratif	1	1
Production	42	46
EFFECTIF MOYEN	43	47

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation au 30 avril 2012 est de 4 757 heures.

5.2 RÉMUNÉRATIONS

L'information relative à la rémunération des dirigeants est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

5.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Au 30 avril 2012, aucune option de souscription n'est à exercer.

5.4 RISQUES DE MARCHÉ FINANCIER

L'endettement à long terme est à taux variable et concerne les emprunts souscrits pour l'acquisition de STAVIN et du groupe Radoux. Un swap de taux sur trois ans a été mis en place à hauteur de 10 000K€, amortissable sur trois ans.

L'endettement à court terme est à taux variable.

Un swap de taux de a été mis en place sur un an à hauteur de 20 000K€.

5.5 MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

5.6 AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS EN MILLIERS D'EUROS

Engagements de retraite non couverts 41

Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de FRANCOIS FRERES 0

Nantissement d'actions en garantie d'un emprunt souscrit en 2012, dont le capital restant dû s'élève à 28 333 k€ au 30 avril 2012 28 333

5.7 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

A ce jour, il n'est survenu aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'affecter la situation financière de la société Tonnellerie François.

ANNEXE AUX
COMPTES
SOCIAUX
30/04/2012

TABLEAU DES
FILIALES ET
PARTICIPATIONS



56 & 57
FRANÇOIS FRÈRES

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros ou devises

Informations financières	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus en K€		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'aff. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI DESSOUS											
1- Filiales (+50%)											
DEMPTOS	319	52 971	100%	2 724	2 724			20 377	2 618		
FF INC	USD 1670	USD 11 072	100%	1 884	1 884	6 773		USD 9 689	USD 268		
BOUYOUD	30	10 885	100%	30	30			5 390	762		
TREUIL	198	9 275	100%	3 372	3 372			6 540	192		
TBM	465	1 472	99,9%	465	241			4 070	292		
FFM	8	1 145	100%	8	8			1 061	152		
LAGREZE	60	1 191	100%	60	60			0	6		
AP JOHN	AUD 2 022	AUD 22 281	95%	12 176	12 176			AUD 8 709	AUD 1 194	718	
CLASSICOAK											
NEWZEALAND	NZ 238	NZ 1 622	100%	1 457	1 457			NZ 4 785	NZ 118		
CLASSICOAK											
AUSTRALIA	AUD 300	AUD 2 058	100%	2 914	2 914			AUD 10 293	AUD 232		
TONNELLERIE											
FRANÇOIS											
FRÈRES LTD	40	1 229	100%	40	40			5 797	1 626	800	
TONNELLERIE											
RADOUX	686	2 635	100%	26 953	26 953	13 365		19 930	4 695		

2 - Participation
(10 à 50%)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 1er 30 avril 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

D'autre part, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation procède de ces estimations. Les notes annexes exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par cette dernière. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Dijon, le 25 juillet 2012
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET
ASSOCIES

Représentée par Pierre CLEON

EXPERTISE COMPTABLE
ET AUDIT

Représentée par Eric GABORIAUD

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Avec la SAS LA DEMIGNIERE

- Par un bail en date du 6 mai 2005, modifié par un avenant du 11 janvier 2008 à effet du 1er janvier 2008, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE un ensemble immobilier d'une contenance de 17 ares situé à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 45.000 euros.

- Par bail à effet du 1er janvier 2008, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situés à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 24.000 euros.

• Avec Monsieur Jean FRANCOIS

Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANCOIS donne à bail à votre société :

. par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m², construit sur un terrain cadastré section 1021 situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 76 euros,

. par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2.875 m² situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 229 euros.

• Avec la SARL FAMILIALE FRANCOIS

Par bail commercial à effet du 1er avril 1989, votre société loue auprès de la SARL FAMILIALE FRANCOIS un local à usage d'entrepôt et de fente de bois situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer annuel de 42.685 euros hors taxes.

Fait à Dijon, le 25 juillet 2012
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET
ASSOCIES

Représentée par Pierre CLEON

EXPERTISE COMPTABLE
ET AUDIT

Représentée par Eric GABORIAUD

RAPPORT
GÉNÉRAL DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES

RAPPORT
SPÉCIAL DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES



58 & 59
FRANÇOIS FRÈRES

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE MERE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2008	2009	2010	2011	2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social(1)	8 672 000	8 672 000	8 672 000	8 672 000	8 672 000
Nombre d'actions ordinaires existantes(1)	5 420 000	5 420 000	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	32 415 597	30 928 576	28 299 576	26 602 748	27 277 478
Résultat avant impôts, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 686 660	7 069 362	7 532 862	6 943 535	7 078 700
Impôts sur les bénéfices	2 566 519	1 908 728	2 152 885	1 959 599	1 963 813
Intéressement des salariés	216 851	207 644	220 149	204 692	220 657
Résultat après impôts, intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 805 004	4 062 863	4 612 406	4 451 522	4 804 040
Résultat distribué	3 252 000	3 252 000	3 252 000	3 252 000	3 252 000
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,09	0,91	0,95	0,88	0,90
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0,89	0,75	0,85	0,82	0,89
Dividende attribué à chaque action	0,6	0,6	0,6	0,6	0,60
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	49	48	48	48	43
Montant de la masse salariale	1 568 604	1 498 908	1 384 189	1 323 148	1 498 858
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	666 198	640 312	591 094	580 575	638 049

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 OCTOBRE 2012

PROJETS DE RESOLUTIONS

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des rapports et des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance, du Président du Conseil de Surveillance, du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Directoire, les comptes annuels tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2012 et qui font apparaître un bénéfice de 4.804.040 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de leur gestion pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de 4.451.522 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	4.804.040 euros
Affectation :	
* à titre de dividendes	3.252.000 euros
* au compte "Autres réserves"	1.152.040 euros
Total égal au bénéfice à affecter	4.804.040 euros

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au directoire pour procéder à la mise en paiement à la date du 8 novembre 2012 d'un dividende de 0,60 euro par action pour chacune des 5.420.000 actions composant le capital social au 30 avril 2012.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les dividendes, à l'exclusion de ceux visés à l'article 163 quinquies C du Code Général des Impôts, distribués à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont éligibles à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Nombre d'actions	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Dividende net			
Euros	0,60	0,60	0,60
Dividende éligible à l'abattement	0,60	0,60	0,60

Dans le cas où, lors de sa mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions serait affecté au compte « report à nouveau ».

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après présentation du rapport de gestion, approuve les comptes consolidés tels qu'ils sont présentés pour l'exercice clos le 30 avril 2012.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et après avoir constaté que le mandat de Monsieur Jean François en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la société arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat, pour une durée de 6 (six) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

RESULTATS
FINANCIERS DE
LA SOCIETE
MERE AU
COURS DES
CINQ DERNIERS
EXERCICES

ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 19
OCTOBRE 2012
PROJETS DE
RESOLUTIONS



60 & 61
FRANÇOIS FRÈRES

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat du cabinet Expertise Comptable et Audit dans sa fonction de Co-commissaire aux comptes Titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et après avoir constaté que le mandat du Co-commissaire aux comptes Titulaire, le cabinet Expertise Comptable et Audit, arrive à échéance ce jour,

renouvelle son mandat, pour une durée de 6 (six) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat du cabinet CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS dans sa fonction de Co-commissaire aux comptes Titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et après avoir constaté que le mandat du Co-commissaire aux comptes Titulaire, le cabinet CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, arrive à échéance ce jour,

renouvelle son mandat, pour une durée de 6 (six) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Yves Martin dans sa fonction de Co-commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et après avoir constaté que le mandat du Co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-Yves Martin, arrive à échéance ce jour,

renouvelle son mandat, pour une durée de 6 (six) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Monsieur Jérôme Burrier dans sa fonction de Co-commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et après avoir constaté que le mandat du Co-commissaire aux comptes Suppléant, Monsieur Jérôme Burrier, arrive à échéance ce jour,

décide de ne pas renouveler son mandat.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Monsieur Claude Cornuot en qualité de Co-commissaire aux comptes suppléant

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de Co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jérôme Burrier, pour une durée de 6 (six) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2018 :

- Monsieur Claude Cornuot, domicilié 37 rue Elsa Triolet, Parc Valmy – 21000 DIJON.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale décide de fixer à 3.000 euros le montant des jetons de présence. Cette somme sera répartie conformément à la délibération du Conseil de Surveillance.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Rachat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

- décide d'autoriser le Directoire, avec faculté de sub-délégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la société, dans la limite légale, étant entendu que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur

conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5%, conformément aux dispositions légales,

- décide que les actions pourront être achetées en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société ;

- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière ;

- d'annuler les titres afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations ;

- d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée Générale Extraordinaire;

- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser cinquante cinq euros (55 €), hors frais ;

- décide que le Directoire pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser vingt neuf millions huit cent dix mille euros (29.810.000 €);

- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange, ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que le directoire appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens, y compris par voie de cession de blocs de titres, et ce à tout moment, y compris en période d'offre publique ;

- confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation pour, notamment :

- procéder à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités ;

- passer tous ordres en bourse ou hors marché ;

- ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;

- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;

- effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes ;

- effectuer toutes formalités ;

- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2013, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle remplace l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 21 octobre 2011.

Le Directoire informera l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à consentir au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions acquises

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

ASSEMBLEE
GENERALE
MIXTE DU 19
OCTOBRE 2012
PROJETS DE
RESOLUTIONS



62 & 63
FRANÇOIS FRÈRES

dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la société, visée à la septième résolution de la présente Assemblée Générale, dans sa partie ordinaire,

– autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tout ou partie des actions de la société que celle-ci détiendrait au titre de toute autorisation d'achat d'actions de la société présente ou future, conférée au Directoire par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre (24) mois et à réduire corrélativement le capital social ;

– autorise le Directoire à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;

– lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités, réaliser et constater la ou les réduction(s) de capital consécutive(s) aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélatrice des statuts, et d'une façon générale, pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois; elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 21 octobre 2011.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-5 et suivants du Code du travail, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément d'une part aux dispositions du Code de commerce, et notamment, de ses articles L.225-129-6 et L.225-138-1, et d'autre part des articles L.443-5 et suivants du Code du travail, compte tenu des projets d'augmentation de capital prévus aux résolutions précédentes, décide d'autoriser le Directoire à procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce dans les conditions prévues aux articles L.443-5 et suivants du Code du travail, remplissant les conditions éventuellement fixées par le Directoire,

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L.225-132 du Code de commerce, en vue de réserver la souscription desdites actions ordinaires aux salariés souscripteurs,

décide que la durée de validité de la présente délégation est fixée à vingt six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée,

décide que le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 3% du capital social de la société, ce pourcentage étant apprécié au jour de l'émission, décide de donner tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son Président, pour :

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne (30% pour les adhérents à un PPESV), conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail ;

- fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, notamment fixer le délai accordé pour l'exercice de leur droit par les salariés et le délai susceptible d'être accordé aux souscripteurs pour les libérations de leurs titres ;

- arrêter les modalités et les autres conditions de l'opération ou des opérations à intervenir, déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Directoire établira, conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, au moment où il fera usage de cette autorisation, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération et comportant, en outre, les indications relatives à l'incidence de l'émission sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part dans les capitaux propres.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

RAPPORT
DE
GESTION



64 & 65
FRANÇOIS FRÈRES





66 & 67
FRANÇOIS FRÈRES

REPORT FROM THE EXECUTIVE BOARD TO THE COMBINED ANNUAL GENERAL MEETING OF STOCKHOLDERS, OCTOBER 19, 2012

To the shareholders:

The Shareholders' Meeting has been convened to deliberate on the financial statements for the year ending April 30, 2012, to allocate the earnings for the said fiscal year and to rule on the related-party agreements entered into or continued during this same fiscal year.

On the occasion of this meeting, we will present the situation of the Company and the Group during the past year, its expected development, its research and development activities, the key events that occurred between the balance sheet date and the date this report was prepared and the business' social and environmental impacts.

We draw your attention to the fact that the quantified comments are subject to approval of the financial statements as presented to you.

I CHANGE IN CAPITAL

The capital did not change during the year ended April 30, 2012. It stands at €8,672,000, divided into 5,420,000 shares with a face value of €1.60.

Pursuant to the provisions of article L 225-184 of the French Commercial Code, we inform you that no stock option plans are currently underway.

II ACQUISITIONS DURING THE YEAR – DISPOSALS OF EQUITY INVESTMENTS

The Group carried out three operations during the fiscal period:

- Effective May 1, 2011, the holding in AROBOIS, specialized in the production of oenological products, was changed to 100% (compared to 50% beforehand).
- In Scotland, the Group acquired the cooperage CAMLACHIE (repair and supply of Whisky barrels) on June 15, 2011. This company is located in Glasgow near the region's large distilleries, and posts sales of about £3 million. This additional location in Scotland will allow the Group to become a major player in this market.
- On March 29, 2012, the Group acquired the Radoux pole comprised of Radoux France, Sciage du Berry, Tonneleria Victoria, Radoux South Africa (at 50%), Radoux USA and Radoux Australasia, for an enterprise value of €45.3 million.

This acquisition allows it to be present in the cognac market and substantial expand its market share with the Radoux brand (barrels and large containers), Victoria brand (barrels) and Pronektar brand (oenological products). Consolidated pro forma information at April 30, 2012 (excluding the Radoux pole) is provided in note 7 to the Group's consolidated financial statements

III CONSOLIDATED FINANCIAL PERFORMANCE AND CAPITAL STRUCTURE RATIOS

1. CONSOLIDATED FINANCIAL ITEMS MAY BE SUMMARIZED AS FOLLOWS (TO IFRS):

CONSOLIDATED ACCOUNTS AS AT APRIL 30
(€000s)

	04/30/12	04/30/11
Sales	115,022	109,551
Income from operations	23,236	22,003
EBIT	23,398	20,898
Net earnings	16,086	14,386
Earnings, group share	15,910	14,248

BALANCE SHEET ACCOUNTS (€000s)

Group shareholders' equity	176,122	159,658
Net bank debt	36,194	3,713
Bank debt /shareholders' equity	0.20	0.02
Net inventory	127,857	112,296

2. BUSINESS GROWTH AND EARNINGS – PROGRESS ACHIEVED AND DIFFICULTIES ENCOUNTERED

For fiscal year 2012, consolidated sales amounted to 115.0 million euros, up 5% compared to the previous year, and up 1.7% on a comparable basis (foreign exchange and scope).

The growth is largely strengthened by a scope impact of + 3.1%, incorporating the activity of CAMLACHIE over eleven months and that of RADOUX over one month.

The Group is also consolidating the additional 50% of the AROBOIS activity since May 1, 2011.

In the wine market, the United States and France are primarily the source of the good performance recorded, for a published sales figure up 5.5% and up 2.9% on a like-for-like basis.

In the whisky market, the added strength of CAMLACHIE since June 2011, the Group's fourth cooperage in Scotland, has made it possible to set down an upward movement in sales (3.7%) while the activity in terms of organic data is slightly down (-1.5%), but is better than expected.

Income from operations is up 5.5% at 23.2 million euros compared to 22.0 million euros in 2011.

In the wine businesses, operating profitability has exceeded 23% while in whisky cooperage, profitability has adjusted after the economic downturn in 2011.

Financial income is positive at €0.9 million thanks to the favorable changes in the exchange rate and to the substantial decrease in debt over 11 months of the fiscal year (prior to acquiring the Radoux pole).

Net earnings amounted to €16.1 million (14.0% of sales).

Net debt records the impact of setting up financing for external growth, amounting to €36.2 million, or 20.5% of shareholders' equity.

3. DESCRIPTION OF THE MAIN RISKS AND UNCERTAINTIES THE COMPANY IS CONFRONTED WITH

Financial risks and Market risks

Market risk represents the risk of unfavorable variations in the value of a financial instrument caused by variations in the exchange rates, interest rates or market prices. The Company is subject to the market risk resulting strictly from variations in exchange rates or interest rates.

Moreover, the Group believes that it is not subject to liquidity risks.

The detailed report on managing these risks is presented in the notes to the consolidated financial statements.

Legal risks

The Company exercises manufacturing and/or distribution activities around the world through its subsidiaries or through contracts with third parties in the area of cooperage, stave milling, cask manufacturing and oak wine-aging products. In this respect, it is subject to a complex regulatory environment, related to the areas of activity and/or the place where the activity is carried out. The risks it is exposed to are the usual risks for identical companies considering the territory covered: defective products, product marketing methods, and relations with suppliers and/or the distribution networks.

During the normal course of its activities, the Company may be confronted with lawsuits. Other than the deductibles that apply to it, the François Group believes it has taken out sufficient Legal Liability insurance to cover it against all material financial losses that would result from the activation of its Legal Liability.

Insurance

At April 30, 2012, the François Group continues to group under a single policy its various insurance policies covering its French subsidiaries.

Legal Liability insurance policies are taken out to cover all risks resulting from the usual production activities of all Group entities. In addition, a product liability insurance policy protects the Company against potential claims due to using the Group's products.

The list of insurance policies taken out by the Company is shown in note 2.3.3 of the Chairman of the Supervisory Board's report on the internal control procedures implemented by the Company.

4. INDICATIONS ABOUT THE USE OF FINANCIAL INSTRUMENTS

We refer you in this regard to the notes to the consolidated financial statements..

IV ACTIVITY OF THE PARENT COMPANY AND SUBSIDIARIES AND EQUITY INVESTMENTS

1. PARENT COMPANY

It should be noted that the annual financial statements for the year ending April 30, 2012, which are subject to shareholders' approval, were established according to the rules of presentation and evaluation methods provided for by the regulations in force.

The rules of presentations and evaluation methods used are identical to the ones used in the previous year.

Sales excluding VAT amounted to €27.277 million vs. €26.603 million in the prior year.

Income from operations generated a profit of €5.316 million vs. €6.282 million in the prior year.

Financial income is positive at €1.645 million.

Profit before tax and non-recurring items amounted to €6.961 million vs. €6.621 million in the prior year.

Extraordinary income is positive at €28 thousand.

Net earnings showed a profit of €4.804 million vs. €4.452 million in the prior year, in view of corporate income tax of €1.964 million and employee profit sharing of €221 thousand.

MANAGEMENT
REPORT FROM THE
EXECUTIVE BOARD
PRESENTED TO THE
GENERAL ASSEMBLY
ON OCTOBER 19, 2012



68 & 69
FRANÇOIS FRÈRES

2.SUBSIDIARIES AND EQUITY INVESTMENTS

FRENCH SUBSIDIARIES

The French cooperage plants have returned to growth benefitting in particular from business picking up in the United States and a higher harvest level in France while the wine cooperage business of Radoux, consolidated in April 2012 (over one month) is also participating in the positive change in the activity.

The French stave milling plants increased their activity, entirely intended for the needs of the Group's cooperage plants.

The cask manufacturing sector benefitted in 2011 from exceptional growth in activity thanks to delayed customer orders; during the fiscal year, activity decreased and has now returned with a level of activity that is more in line with its market share.

Oak products for oenology has experienced growth in the activity on a comparable scope (+5.3%) while the consolidation of 100% of AROBOIS compared to 50% previously, as well as the integration of Pronektar, Radoux's oak product activity, since April 2012 have allowed sales to grow significantly (+17.8%).

FOREIGN SUBSIDIARIES

In the wine market, the return to growth in the United States characterized this fiscal year:

- All of the US companies took advantage of this growth to improve their level of activity and their profitability;
- The Australian subsidiaries have had a decline in activity while the New Zealand subsidiary has prolonged its growth that it had initiated in 2011,
- The Hungarian subsidiary (50% stake) experienced a drop in exports that it partially offset with good performance in its domestic market,
- The Spanish subsidiary consolidated its level of activity and improved its results,
- The Chinese subsidiary continued to benefit from the good orientation in its market.

In the Whisky market, the Scotch cooperage plants, as expected, had lower sales on a one-off basis, although their profitability clearly improved after a temporary decline in 2011.

The acquisition of Camlachie, the Group's fourth cooperage plant in Scotland in June 2011 allowed the whisky business pole to close out with growth in activity.

In the oenological product sector, Stavin, consolidated at 50%, has developed its sales and has preserved a good level of profitability.

The sales volume of direct subsidiaries is summarized in the table in the appendix.

V SHAREHOLDERS

The following shareholders held more than 5% each of the Company's capital at year-end:

- More than 33%: Société Civile La Demignière (François family)
- More than 10%: Société Familiale François (François family)
- More than 5%: Mr. Jean François

VI LIST OF MANDATES AND DUTIES EXERCISED BY EACH COMPANY OFFICER

This information is provided in the table appended to the present report.

VII STATEMENT OF EMPLOYEES' STAKE IN THE SHARE CAPITAL AT YEAR END

None

VIII ANNUAL COMPENSATION OF OFFICERS IN THE COMPANY AND SUBSIDIARIES (IN EUROS)

	Duties exercised	Gross compensation (including benefits in kind received from the Company or its subsidiaries) (€)	Benefits in kind	Directors fees (€)	Total in euros	Total in euros (N-1)
Jean FRANCOIS	Chairman of Supervisory Board	66,575		1,000	67,575	68,550
Jérôme FRANCOIS	Chairman of Management Board	557,326	car		557,326	525,522
Ombline FRANCOIS	Member of the Management Board		none			
Jean MEO	Member of the Supervisory Board			1,000	1,000	1,000
Patrick Fenal	Member of the Supervisory Board			1,000	1,000	1,000
Total		623,901		3,000	626,901	596,072

In this regard, it should be noted that:

- the company officers do not receive any variable or exceptional compensation
- to date the Company has taken no post-mandate undertakings in favor of its officers corresponding to any compensation, indemnities or benefits payable or likely to be payable in return for assuming, relinquishing or changing their duties.
- there are no plans underway regarding the allocation of stock options or free shares in favor of Company executives.

IX INFORMATION CONCERNING TRANSACTIONS CARRIED OUT BY COMPANY EXECUTIVES OR SENIOR MANAGERS AND THEIR FAMILIES ON THE SHARES OF A LISTED COMPANY

A summary statement of operations carried out by managers and their families during the last year are shown in the appendix (AMF, general regulations, article 222-15-3 new).

X SOCIAL AND ENVIRONMENTAL CONSEQUENCES OF COMPANY BUSINESS

Pursuant to the provisions of article L.225-102-1, paragraph 4 of the French Commercial Code, we provide hereafter information concerning the impact of the social and environmental consequences of our business.

A - EMPLOYEE RELATIONS POLICY

1 - PERSONNEL

	4/30/12	4/30/11	Variation
Cooperage	555	415	+138
Stave milling	118	120	
Holding	12	12	
Total	685	547	+138
- permanent and fixed-term contracts	678	526	+152
- interim workers	7	21	-14

Note: These are the employees consolidated in the Group share (excluding 50% for Trust Hungary, Trust International, Stavin et Radoux South Africa).

2 - EMPLOYEE TURNOVER

The net balance of labor changes is +138 employees. This change in employees was driven up by the expanded scope with the addition of 150 employees. The balance of the variation (-12) corresponds to a decrease in employees on a constant scope basis. The total workforce, excluding restatement for the Group share, is 741 employees, including 371 in France, 37 in Spain, 72 in Hungary, 95 in the United States

36 in Australia, 1 in New Zealand, 9 in South Africa, 114 in Scotland, 5 in China and 1 in Ireland.

3 - ORGANIZATION OF WORKING HOURS WORKWEEK

The Group's French companies have opted for reduced workweek agreements and some of them have resorted to an annual modulation.

Foreign companies apply the workweek legislation of their own national system (40 hours in Hungary, 40 in Spain, 40 in the USA, 40 in Australia and 40 in Scotland).

OVERTIME HOURS

French companies that don't annualize the working hours may occasionally resort to overtime hours.

ABSENTEEISM

Absenteeism represented 6.0% of the working hours, including 2.1% for occupational accidents, 2.7% for sickness and 1.2% for miscellaneous causes.

4 - COMPENSATION POLICY

Salaries and related costs have changed as follows:

€000s	30/04/12	30/04/11
Salaries and related costs	23,172	20,827
Statutory and optional profit sharing	460	367

Salaries are up 11.5%, and 5.5% on a comparable scope.

Statutory and optional profit sharing, which concern French companies, are up due to the improvement in their results.

5 - PROFESSIONAL RELATIONS AND ASSESSMENT OF COLLECTIVE BARGAINING AGREEMENTS

The Group applies the legal and regulatory provisions in force in each country where it employs personnel.

6 - HYGIENE AND SAFETY CONDITIONS

In the French companies, subject to the regulations defined by the French labor code concerning wood

MANAGEMENT
REPORT FROM THE
EXECUTIVE BOARD
PRESENTED TO THE
GENERAL ASSEMBLY
ON OCTOBER 19, 2012



70 & 71
FRANÇOIS FRÈRES

dust emissions, the Group continues its investments to reduce its employees' exposure, in consultation with the employee representative bodies and the French departmental labor services.

7 - TRAINING

Each company allocates the training time budgets based on specific needs related to the activity and personnel's qualifications.

8 - SOCIAL WORKS

The actions carried out are part both of an extra-professional framework and the Group's professional environment.

9 - SUBCONTRACTING

The Group does not resort to industrial subcontracting.

B - ENVIRONMENTAL POLICY

The Group continues to carry out all of its actions concerning the personnel, environment and economic choices according to a Sustainable Development reference base of the Corporate Social Responsibility type, guided by the principles defined by the Supervisory Board which has been exercising the functions of the audit committee since December 2010.

As such, the Group pursues activities that incorporate Sustainable Development at several levels:

Social commitment: Maintain jobs in a safe, socially responsible and stable environment.

Environmental commitment: Preserve natural resources by eliminating waste and promoting ecological practices.

Economic commitment: Carry out viable activities from a financial, structural and organizational standpoint.

The management of the group has moreover acknowledged:

- the provisions on the law of July 12, 2010 (no. 2010-788) pertaining to the national commitment for the environment in terms of social and environmental information, and has taken note of the terms of the Warsmann law of March 22, 2012, that has postponed the effective date of the new provisions concerning this. The new mentions, such as provided for in decree 2012-557 of April 24, 2012, must appear for the first time in the reports drawn up in 2013, for the fiscal year starting on May 1, 2013;

- the provisions of Article L. 225-102-1 of the French Commercial Code which also require that an independent third-party organization verify the social and environmental information. This verification gives rise to an opinion sent to the shareholders' meeting at the same time as the supervisory board's report (Comm. code, Art. L. 225-102-1, al. 7).

This opinion must in particular include certification that the management report has all of the information that must be included with regards to legal and regulatory requirements (certification of completeness). These new obligations (intervention of an independent third-party organization) will apply for the first time for the fiscal year ending on April 30, 2013.

XI RESEARCH AND DEVELOPMENT ACTIVITY

The Group has a Research and Development department working in synergy with laboratories and the scientific and technical personnel at the oenology school of Bordeaux and with CESAMO (Centre for the Structural Studies and Analysis of Organic Molecules). The team of four researchers conducts research, expertise assignments, oenological consulting and training in collaboration with various organizations.

The results of research work are regularly circulated to the Group's customer network via a newsletter. This work pursues several objectives: technological innovation, uncover oak-wine interactions, adapt the product range to needs, improve the quality of products as well as provide oenological advice and customer support.

XII SIGNIFICANT EVENTS AFTER THE YEAR-END CLOSING

Since the year-end closing, the Group has been in a phase of taking over the 50% share held by the partners of STAVIN (who benefit from an exit faculty), this operation in principle should be complete before the end of the first half of 2012/2013.

XIII INFORMATION ON PAYMENT TERMS

In accordance with the provisions of Articles L. 441-6-1 and D. 441-4 of the French Commercial Code, the breakdown into periods of the trial balance of our company at April 30, 2012 is provided hereinafter. In their report on the annual financial statements established within the framework of approving the financial statements for the period ended April 30, 2012, the Auditors have provided their opinion on the sincerity and concordance of this information.

In euros	April 30, 2012	April 30, 2011
Overdue periods	None	None
Periods less than 30 days	2,013,139 euros	1 303 623 euros
Periods from 30 to 60 days	399 euros	615 euros
Periods over 60 days	170,280 euros	175 940 euros
TOTAL	2,183,818 euros	1 480 178 euros

1 - IN ITS ORDINARY FORM

- The Shareholders' Meeting shall reach a decision about the payment on November 8, 2012 of a dividend of €0.60 per share of the share capital.

Regarding taxation, pursuant to article 243 bis of the French General Tax Code, dividends, other than those covered by article 163 quinquies C of the French General Tax Code, distributed to natural persons fiscally resident in France, are eligible for the 40% tax allowance mentioned in article 158-3-2 of the French General Tax Code, unless the recipient opts for the flat rate deduction at source by virtue of and under the conditions provided for in article 117 quarter of the French General Tax Code.

Accordingly, the parent company's earnings of € 4 804 040 would be allocated as follows:

- for the distribution of a dividend of	€ 3 252 000
- with the balance credited to the "Other reserves" account	€ 1 552 040
The total being equal to the amount of profit up for allocation	€ 4 804 040

The dividends distributed over the past three years are show in the table below:

FISCAL YEAR	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Number of shares	5,420,000	5,420,000	5,420,000
Net dividends per shares (euros)	0.60	0.60	0.60
Dividend eligible for the tax allowance	0,60	0,60	0,60

- The Shareholders' Meeting will also decide on the possibility for the Company, during a period of 18 months, to buy and sell its own shares up to 10% of the capital.
- We also ask you to approve the agreements and transactions covered by the Auditors' special report and to discharge the Management Board and the Supervisory Board for their management for the year ended April 30, 2012.

- The Shareholders' Meeting shall reach a decision on the renewal of the mandate of a member of the Supervisory Board that is expiring. We propose in this respect to renew for a period of 6 (six) years, expiring during the shareholders' meeting approving the financial statements of the period closed in 2018, Mr. Jean François, exiting member of the Supervisory Board.

- The Shareholders' Meeting shall also reach a decision on the renewal of a mandate of the principal and alternate statutory auditors:

. Principal statutory auditors:

- EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT firm, represented by Mr. Eric Gaboriaud;
- CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS firm, represented by Pierre Cléon.

. Alternate statutory auditors:

- Mr. Jérôme Burrier;
- Mr. Jean-Yves Martin.

We propose that you renew the mandate of the principal statutory auditors and of Mr. Jean-Yves Martin as alternate statutory auditor for a period of 6 years, until the end of the annual general shareholders' meeting convened to deliberate on the financial statements for the year ending April 30, 2018. We propose that you do not renew the mandate as alternate statutory auditor of Mr. Jérôme Burrier, and to replace him with Mr. Claude Cornuot, domiciled at 37 rue Elsa Triolet - 21000 Dijon.

With regards to the renewal of the mandate as Principal statutory auditors of the Expertise Comptable et Audit firm, in application of Article L.822-14 of the French Commercial Code, which prohibits the signatory members of an Audit company from certifying for more than six consecutive financial periods the financial statements of publicly traded companies, we inform you that if this mandate is renewed by your shareholders' meeting, the current signatory, Mr. Eric Gaboriaud will be replaced by Mr. Jérôme Burrier.

- Finally, you will also have to decide on the allocation of directors' fees to your Supervisory Board.

MANAGEMENT
REPORT FROM THE
EXECUTIVE BOARD
PRESENTED TO THE
GENERAL ASSEMBLY
ON OCTOBER 19, 2012



72 & 73
FRANÇOIS FRÈRES

2 – IN ITS EXTRAORDINARY FORM

Delegation of new powers

The Management Board asks your Shareholders' Meeting, after having heard the auditors' special reports, to delegate it the following authorities based on the legal provision for a global delegation of authority:

- Authorization to be given to the Management Board to reduce the capital by canceling treasury shares held by the Company

We ask you to authorize the Management Board to cancel all or part of the shares acquired, up to 10% of the capital, for a maximum period of eighteen months.

- Authorization to be given to the Management Board to increase the capital reserved for Company employees

Pursuant to the provisions of the Employee Savings law, we hereby submit a resolution, which aims to authorize your Management Board to execute one or more share capital increases, in one or more times, on its sole deliberations, by issuing common shares reserved for Company employees and employees of affiliated companies within the meaning of article L.233-16 of the French Commercial Code, under the conditions set out in articles L.443-5 and subsequent of the French Labor Code, that fulfill any conditions potentially established by the Management Board.

When it uses this authorization, the Management Board will establish, pursuant to article 155-2 of the decree of March 23, 1967, an additional report describing the operation's definitive conditions including indications about the issue's impact on each shareholder's situation, especially with respect to his share of the shareholders' equity.

This draft resolution is presented to you pursuant to the legal provisions. Nevertheless, your Management Board asks you to reject the said draft resolution.

XV OUTLOOK

The consolidation of Radoux over a full year in the wine activities, which are well oriented, and the potential integration of the last 50% stake in STAVIN during the first half of 2012/2013 as well as the promising outlook in the whisky activities, allow the Group sport new ambitions for strong growth for sales approaching €150 million, while still maintaining its operating profitability at a level that is still high.

Moreover, the quality of its fundamentals and its good financial solidity allows it to maintain a very active and constant lookout for a external growth opportunities that justifies its now undeniable position as number one worldwide in all the wood businesses, linked to wine and alcohols.

We will now read the draft resolutions that will be submitted for your approval and we ask you to accord them a favorable vote, except for the one concerning the project to increase the capital reserved for employees.

APPENDICES TO THE MANAGEMENT REPORT

LIST OF COMPANY OFFICER MANDATES

JEAN FRANÇOIS

COMPANY NAME	FORM OF INCORPORATION	DUTIES EXERCISED
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA (PUBLIC LIMITED COMPANY)	PRESIDENT OF SUPERVISORY BOARD
AP JOHN (AUSTRALIA)	LTD	DIRECTOR
FRANCOIS FRERES INC (USA)	LTD	DIRECTOR
STAVIN (USA)	LTD	DIRECTOR

JEROME FRANÇOIS

COMPANY NAME	FORM OF INCORPORATION	DUTIES EXERCISED
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA (PUBLIC LIMITED COMPANY)	CHAIRMAN OF THE MANAGEMENT BOARD
AP JOHN (AUSTRALIA)	LTD	DIRECTOR
CLASSIC OAK AUSTRALIA (AUSTRALIA)	LTD	DIRECTOR
CLASSIC OAK NEW ZEALAND (NEW ZEALAND)	LTD	DIRECTOR
SOGIBOIS	SASU (SINGLE PERSON SIMPLIFIED JOINT STOCK COMPANY)	CEO
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	CHAIRMAN
DEMPTOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	CEO
TONNELLERIE LAGREZE	SARL (LIMITED LIABILITY COMPANY)	MANAGER
TONNELERIA DEMPTOS ESPANA	SA (PUBLIC LIMITED COMPANY)	DIRECTOR
LA GAILLARDE	SCI (NON-TRADING REAL ESTATE COMPANY)	MANAGER
FAMILIALE FRANCOIS	SARL (LIMITED LIABILITY COMPANY)	MANAGER
DEMPTOS SOUTH AFRICA	LTD	CHAIRMAN
DEMPTOS LIMITED	LTD	DIRECTOR
SPEYSIDE COOPERAGE	LTD	DIRECTOR
ISLA COOPERAGE	LTD	DIRECTOR
LA DEMIGNIERE	SAS	CEO
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	SARL (LIMITED LIABILITY COMPANY)	MANAGER
STAVIN (USA)	LTD	DIRECTOR
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	LTD	DIRECTOR
SPEYSIDE KENTUCKY	LTD	DIRECTOR
TONNELLERIE RADOUX USA INC.	LTD	DIRECTOR
RADOUX AUSTRALASIA	LTD	DIRECTOR

OMBLINE FRANCOIS

COMPANY NAME	FORM OF INCORPORATION	DUTIES EXERCISED
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA (PUBLIC LIMITED COMPANY)	MEMBER OF THE MANAGEMENT BOARD

NATHALIE MEO

COMPANY NAME	FORM OF INCORPORATION	DUTIES EXERCISED
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA (PUBLIC LIMITED COMPANY)	MEMBER OF SUPERVISORY BOARD
FESTIVE FRANCE EVENEMENTS DE BOURGOGNE	SARL (LIMITED LIABILITY COMPANY)	MANAGER

PATRICK FENAL

COMPANY NAME	FORM OF INCORPORATION	DUTIES EXERCISED
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA (PUBLIC LIMITED COMPANY)	MEMBER OF SUPERVISORY BOARD
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA (PUBLIC LIMITED COMPANY)	DIRECTOR
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT LTD.	SA (PUBLIC LIMITED COMPANY)	DIRECTOR

APPENDICES TO THE
EXECUTIVE REPORT



74 & 75
FRANÇOIS FRÈRES

DIRECTOR STATEMENT OF VALID DELEGATIONS OF AUTHORITY AND POWERS GRANTED BY THE SHAREHOLDERS' MEETING TO THE MANAGEMENT BOARD IN THE AREA OF CAPITAL INCREASES, PLUS THE USE MADE OF THESE DELEGATIONS DURING THE YEAR

Nature of the delegation	Date of the Shareholders Meeting – Duration	Use of the delegation at the date the report was prepared
None		

SUMMARY STATEMENT OF OPERATIONS CARRIED OUT BY MANAGERS AND THEIR FAMILIES DURING THE LAST YEAR (AMF, GENERAL REGULATIONS, ARTICLE 222 15 3 NEW)

Person concerned	Type of operation	Date of Operation	Amount of operation
None			

CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

ASSETS (THOUSANDS OF EUROS)	04/30/2012	04/30/2011
	IFRS	IFRS
NON CURRENT ASSETS		
Intangible fixed assets	1 669	1 552
Goodwill	43 567	20 274
Intangible fixed assets	45 236	21 826
Tangible assets	26 881	17 923
Deferred tax assets	3 105	2 680
Financial assets	689	629
Total non current assets	75 911	43 058
CURRENT ASSETS		
Raw material, intermediate and finished products	127 857	112 296
Trade receivables	35 154	25 739
Other receivables	4 590	4 435
Cash	23 959	17 942
Total current assets	191 560	160 412
Non current assets to be discontinued	0	0
TOTAL ASSETS	267 471	203 470

CONSOLIDATED BALANCE SHEET

EQUITY AND LIABILITIES (thousands of euros)	04/30/2012	04/30/2011
	IFRS	IFRS
SHAREHOLDERS' EQUITY		
Common stock	8 672	8 672
Retained earnings	151 094	140 246
Translation adjustment - shareholders' equity	255	(3 360)
Consolidated income of the year	15 910	14 248
Translation adjustment - income	191	(148)
Total Group shareholders' equity	176 122	159 658
Minority interests / reserves	1 826	1 577
Minority interests / income	184	135
Total shareholders' equity	178 132	161 370
Non current liabilities		
Long term provisions	378	170
Deferred tax liabilities	2 683	1 759
Long term interest-bearing loans and borrowings	22 952	4 549
Retirement benefit obligation	999	679
Total non current liabilities	27 012	7 157
Current liabilities		
Trade payables and equivalent	13 786	11 121
Other liabilities	11 340	6 716
Short term loans and borrowings	37 201	17 106
Short term provisions		0
Total current liabilities	62 327	34 943
Non current liabilities to be discontinued	0	0
Total current and non current liabilities	89 339	42 100
TOTAL EQUITY AND LIABILITIES	267 471	203 470



76 & 77
FRANÇOIS FRÈRES

INCOME STATEMENT

	04/30/2012 12months IFRS	04/30/2011 12 months IFRS
Revenue	115 022	109 551
Inventories	683	(336)
OPERATING INCOME	115 705	109 215
Purchase of raw materials and goods	(50 821)	(50 974)
Change in goods	(1 416)	(123)
GROSS PROFIT	63 468	58 118
Other purchases and external charges	(13 042)	(11 879)
VALUE-ADDED	50 426	46 239
Operating grants	0	0
Taxes and similar payments	(1 416)	(1 307)
Personnel expenses	(23 632)	(21 194)
EBITDA	25 378	23 738
Reserves written back to income and internal transfers	1 326	1 574
Other income	274	204
Allowances for amortizations	(2 261)	(2 200)
Allowances for reserves	(1 321)	(1 171)
Other operating expenses	(160)	(142)
INCOME OF OPERATING ACTIVITIES	23 236	22 003
Other income	(755)	7
INCOME FROM CONTINUING OPERATIONS	22 481	22 010
Financial income	2 483	1 310
Financial expense	(1 566)	(2 422)
Net Financial Expense	917	(1 112)
EARNINGS BEFORE TAX	23 398	20 898
Income tax	(7 312)	(6 512)
NET INCOME FROM CONTINUING OPERATIONS	16 086	14 386
NET INCOME FROM DISCONTINUED OPERATIONS	0	0
NET INCOME	16 086	14 386
Group share	15 910	14 248
Minority interests	176	138
Earnings per share		
net income	2,94	2,63
net income from continuing activities	2,94	2,63

INCOME
STATEMENT



78 & 79
FRANÇOIS FRÈRES



FRANÇOIS FRÈRES